

## Enfance & Familles d'Adoption

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



## SOMMAIRE

<b><u>Le mot de la présidente</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>Les grands axes d'Enfance &amp; Familles d'Adoption</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>Les temps forts de la fédération en 2020</u></b> .....	<b>8</b>
<b><u>L'organisation des équipes fédérales</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>1. Organiser la vie associative</u></b> .....	<b>12</b>
> <u>1.1. L'assemblée générale</u> .....	12
> <u>1.2. Le conseil d'administration et le comité fédéral</u> .....	12
> <u>1.3. L'équipe de salariés</u> .....	13
> <u>1.4. Les commissions de travail</u> .....	13
> <u>1.5. Les commissions de travail thématiques</u> .....	14
> <u>1.6. Les commissions de travail transversales</u> .....	21
<b><u>2. Représenter et intervenir</u></b> .....	<b>26</b>
> <u>2.1. Le conseil national de la protection de l'enfance</u> .....	26
> <u>2.2. Le conseil national pour l'accès aux origines personnelles</u> .....	27
> <u>2.3. Les rendez-vous institutionnels</u> .....	27
> <u>2.4. Les relations avec les acteurs de l'adoption</u> .....	28
> <u>2.5. EFA : une association familiale</u> .....	30
<b><u>3. Soutenir</u></b> .....	<b>31</b>
> <u>3.1. La ligne d'écoute nationale</u> .....	31
> <u>3.2. Enfants en recherche de famille</u> .....	33
<b><u>4. Observer, étudier, rechercher</u></b> .....	<b>37</b>
> <u>4.1. La mission au Guatemala</u> .....	37
> <u>4.2. Report du colloque ICAR7 de 2020 à 2021</u> .....	37
<b><u>5. Informer et communiquer</u></b> .....	<b>38</b>
> <u>5.1. La revue <i>Accueil</i></u> .....	38
> <u>5.2. Le colloque EFA 2020</u> .....	39
> <u>5.3. Les publications</u> .....	40
> <u>5.4. Communiquer sur le net</u> .....	41
> <u>5.5. Les relations avec les médias</u> .....	44
<b><u>6. Former</u></b> .....	<b>45</b>
> <u>6.1. Les formations professionnelles</u> .....	45
> <u>6.2. Les formations pour les postulants et les familles (ateliers)</u> .....	46
<b><u>7. Animer le réseau</u></b> .....	<b>47</b>
> <u>7.1. La communication interne</u> .....	47
> <u>7.2. Les journées d'étude et de rencontre</u> .....	48
> <u>7.3. Les formations internes</u> .....	49
> <u>7.4. Les interventions dans les associations</u> .....	51
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	<b>52</b>
<u>Annexe 1 : Interventions et réunions institutionnelles 2020</u> .....	53
<u>Annexe 2 : Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales</u> .....	55
<u>Annexe 3 : Interventions dans les médias</u> .....	57
<b><u>Table des matières détaillée</u></b> .....	<b>58</b>

## **Sigles et abréviations utilisés dans ce rapport**

AD : Association départementale (EFA)  
AFA : Agence française de l'adoption  
AG : Assemblée générale  
ASE : Aide sociale à l'enfance  
CA : Conseil d'administration  
CAF : Caisse d'allocations familiales  
CARE : Coordinamento delle Associazioni familiari Adottive e Affidatarie in Rete  
CD : Conseil départemental  
CESSEC : Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés  
CFPE : Conseil de famille des pupilles de l'État  
CLH : Convention de La Haye  
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales  
CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles  
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance  
DACS : Direction des Affaires civiles et du Sceau  
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire  
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale  
EFA : Enfance & Familles d'Adoption  
ERF : Enfants en recherche de famille  
ICAR : International conference on adoption research  
IGAE : Inspection générale des Affaires étrangères  
IGAS : Inspection générale des Affaires sociales  
JRD : Journée des responsables départementaux (EFA)  
MAI : Mission pour l'adoption internationale  
MASF : Mouvement pour l'adoption sans frontière  
OAA : Organisme autorisé pour l'adoption  
ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance  
ORCAN : Organisation régionale de coordination pour l'adoption en Normandie  
RAP : Pour Référents Accompagnement à la Parentalité, équipe Accompagnement  
RGPD : Règlement général sur la protection des données  
SSI : Service social international  
UDAF : Union départementale des associations familiales  
UNAF : Union nationale des associations familiales

EFA remercie

- tous les contributeurs de ce rapport : membres des associations départementales, de l'équipe fédérale et personnel salarié ;
- tous les bénévoles du mouvement qui, aussi bien dans les associations départementales qu'à la fédération, consacrent du temps pour informer, expliquer, accompagner, représenter les familles et défendre les droits des enfants en situation de délaissement ;
- tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour des tâches, parfois jugées ingrates, comme la gestion de fichiers, la modération de groupes...
- tous les partenaires qui soutiennent financièrement ou accompagnent le mouvement ;
- enfin tous les adhérents sans lesquels rien ne serait possible.

© Enfance & Familles d'Adoption, 2021  
Enfance & Familles d'Adoption  
221 rue La Fayette 75010 Paris

Tel : 01 40 05 57 70  
[secretariat.federation@adoptionefa.org](mailto:secretariat.federation@adoptionefa.org)  
[www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Paris, le 2 mai 2021

L'année 2020 a été marquée par le contexte difficile de la pandémie du Covid19 qui a provoqué une crise sans précédent et fortement perturbé les familles, les fonctionnements institutionnels et associatifs. Les conseils de famille des pupilles de l'État ont été reportés, les projets de vie et rapports de suivi des enfants ont été retardés du fait du fonctionnement en mode dégradé des administrations. La plupart des départements se sont ensuite adaptés, les tuteurs ont pu réunir les conseils de famille, y compris à distance, de façon sécurisée. Certains ne s'en sont pas donné les moyens, au mépris des consignes gouvernementales et au détriment des enfants.

La situation sanitaire a également fortement retardé les apparentements et la réalisation des adoptions nationales et internationales ; encore aujourd'hui dans les pays d'origine, et depuis plus d'un an, des enfants attendent de pouvoir rejoindre leur famille en France.

Notre association a su très rapidement se mobiliser pour adapter ses pratiques en développant les échanges à distance, en partageant et en proposant des ressources aux familles. Garder le lien fut le leitmotiv de nos bénévoles qui ont fait preuve d'inventivité en ces temps incertains pour continuer à assurer les activités d'information, de soutien et d'accompagnement qui sont au cœur de leur engagement. Il a fallu également assurer la sécurité des salariées en ayant recours au télétravail sans nuire au fonctionnement de la fédération.

En 2020, les enfants pupilles de l'État et les enfants adoptés ou confiés en vue d'adoption ont vu certains de leurs droits évoluer. C'est ainsi que les pupilles en études supérieures peuvent bénéficier, depuis la rentrée 2020, d'une bourse sur critères sociaux sur 12 mois sans condition de ressources. Lors de leur arrivée au foyer, les enfants adoptés ou confiés en vue d'adoption pourront à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, profiter plus longtemps d'un temps privilégié avec leurs parents, puisque le congé d'adoption sera allongé de six semaines pour un premier ou un deuxième enfant.

La pandémie n'a pas empêché EFA de poursuivre inlassablement son action en faveur des enfants délaissés et de l'adoption, que ce soit au sein du CNPE, auquel EFA participe activement, du CNAOP, auprès des institutions et des parlementaires, ou lors d'auditions ou de rencontres.

Depuis deux ans, EFA demande au ministère de l'Education nationale une adaptation de la date et de la classe de première entrée à l'école aux besoins spécifiques des enfants adoptés qui arrivent de plus en plus âgés dans leur nouvelle famille. Ces enfants ont besoin de temps au sein de leur nouvelle famille avant d'entrer dans les apprentissages. À ce jour, la circulaire annoncée pour adapter la scolarité des enfants adoptés à leurs besoins et favoriser leur intégration scolaire progressive n'est toujours pas parue et la création d'un référent Adoption dans les DASEN n'est toujours pas généralisée.

EFA a émis un avis critique sur la proposition de loi visant à réformer l'adoption déposée à l'Assemblée nationale le 30 juin, qui semble plus orientée vers les désirs des adultes que vers l'intérêt des enfants et n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les acteurs de l'adoption. Cette proposition de loi, dont on ne sait si elle aboutira un jour, modifierait de façon substantielle les

conseils de famille des pupilles de l'État alors que, parallèlement, le projet de loi « 4D » envisage de transférer la tutelle de ces mêmes pupilles aux départements. Ce projet de transfert, s'il venait à se concrétiser, reviendrait à creuser les inégalités entre ces enfants, placés sous le statut protecteur de l'État, parce qu'ils n'ont pas ou plus de parents titulaires de l'autorité parentale, en mesure de les prendre en charge, d'assurer leur éducation et leur bien-être. En effet, des disparités territoriales importantes sont constatées en matière de protection de l'enfance, en termes de choix politiques et/ou de moyens.

EFA suit de près le projet de réforme de la gouvernance de la protection de l'enfance, initié par Monsieur Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles. Cette réforme verrait la création d'un nouvel organisme, réunissant État, départements et associations, qui pourrait rassembler plusieurs instances : GIP Enfance en danger, AFA, CNPE et CNAOP, et verrait peut-être resurgir le Conseil supérieur de l'adoption. Néanmoins, cette redistribution des cartes ne modifiera pas le jeu si elle consiste en une simple juxtaposition des dispositifs existants, sans articulation, ni moyens humains et financiers suffisants. À titre d'exemple, le CNPE ne dispose aujourd'hui que d'un salarié, la secrétaire générale, pour orchestrer le travail sur les missions qui lui sont confiées telles qu'elles découlent de l'article D148-1 du CASF.

Dans le cadre de cette réforme, l'AFA, forte de son expérience internationale, verrait élargir son action à l'adoption nationale et interviendrait en soutien aux départements pour favoriser l'adoption d'enfants pupilles de l'État présentant des besoins spécifiques. Une telle structure de coordination nationale était demandée par EFA depuis la création de l'AFA. Toutefois, nous devons veiller à ce que cette nouvelle mission ne se fasse pas au détriment de la fonction d'agence publique de l'adoption internationale et n'entraîne pas de pertes d'accréditations de l'AFA avec les pays d'origine. Des moyens complémentaires devront obligatoirement être alloués à l'agence.

L'idée défendue par EFA d'élargir le champ de compétence du CNAOP afin de créer un lieu ressources, un conservatoire des origines, pour que tous les enfants placés ou adoptés en France ou à l'international sachent à qui s'adresser pour accéder à leurs origines n'a, semble-t-il, pas été retenue.

Enfin, au niveau interne, 2020 marque aussi un changement de présidence pour EFA puisque Nathalie Parent a terminé son mandat après une année de vice-présidence et huit années à la tête de notre mouvement. Portée par les familles que représente notre mouvement, nourrie de toutes celles et ceux qui y sont engagés, notre équipe, forte de l'expérience de nos prédécesseurs, continuera l'action entreprise au service de l'enfance délaissée.

*Anne Royal*  
*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption*  
*Membre du Conseil national de la protection de l'enfance*

# LES GRANDS AXES D'ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

**67 ans d'existence**  
**Association Loi 1901**  
**Reconnue d'utilité publique**  
**87 associations départementales en**  
**métropole et outre-mer**  
**92 départements couverts**  
**1000 bénévoles**  
**5236 familles adhérentes au 31/12/2020**

En soixante-sept ans d'action au service de l'enfance délaissée, environ 200 000 enfants, adoptés ici et ailleurs, ont vu leurs parents rejoindre la fédération EFA, le plus important mouvement de l'adoption en France.

EFA regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs et des postulants à l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit. Association loi 1901, la fédération EFA est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

EFA s'emploie à :

- faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger
- défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- aider les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique...
- informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

EFA, notamment par son service Enfants en Recherche de Famille (ERF), cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, en particulier pour les enfants dits « à besoins spécifiques ».

EFA relaie la parole de près de 10 000 adultes, faisant partie des 5 236 familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption adhérents, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que les Conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption.

EFA agit pour faire avancer la réflexion en matière d'adoption, par exemple :

- la sécurité du placement en vue de l'adoption, de façon que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité ;

- le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité, l'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés ;
- l'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

Pour concrétiser ces orientations, l'assemblée générale a voté en 2018 trois axes stratégiques prioritaires pour 2018-2023 :

### **Axe 1 : Adoption**

1. L'accueil et l'accompagnement des candidats à l'adoption dans leur projet demeurent essentiels.
2. La famille élargie des candidats à l'adoption doit être prise en compte dans les activités des AD.
3. L'accompagnement puis le soutien aux familles adoptantes.
4. L'intégration des adoptés au sein des AD doit être développée.

### **Axe 2 : Enfance délaissée**

EFA doit se positionner comme un mouvement défenseur des droits des enfants délaissés.

### **Axe 3 : Consolidation du mouvement**

1. EFA doit continuer à organiser des formations et colloques.
2. Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa communication.
3. Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du réseau en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.
4. La mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de financement.

# LES TEMPS FORTS DE LA FÉDÉRATION EN 2020

## Janvier



**DGCS** : Nathalie Parent, présidente, et Marie-Hélène Delorme, vice-présidente, rencontrent Madame Neliaz et Madame Bilici, chargée de rédiger un guide de la scolarité des enfants adoptés à destination des enseignants, et rappellent les principales demandes d'EFA sur ce thème et sa motivation de participer à la rédaction détaillée de ce guide.

Nathalie Parent, présidente, et Odile Baubin rencontrent Madame Limon pour expliciter les différentes réactions d'EFA suite au **rapport Limon-Imbert** sur l'adoption, en particulier les risques qu'impliquent certaines propositions contenues dans ce rapport.

## Février

**IGAS** : Nathalie Parent, présidente, et Anne Royal sont auditionnées sur un éventuel **rapprochement AFA-ONPE-CNAOP-CNPE**. Ont été mis en avant :

- le risque de voir l'AFA perdre ses accréditations avec des pays d'origine ;
- l'importance de ne pas perdre l'expérience de l'AFA en matière de préparation des futurs parents compte tenu de l'évolution du profil des enfants adoptés ;
- l'intérêt d'une coordination nationale en appui aux départements pour la recherche de parents pour des enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques, s'apparentant à la procédure de flux inversé pratiquée par certains pays d'origine ;
- le besoin urgent d'une structure nationale de recherche des origines à même de renseigner et d'accompagner les adoptés, quel que soit leur pays de naissance.

## Mars

**Mise en place du premier confinement**, EFA s'adapte pour répondre aux besoins des familles :

- diverses ressources sont répertoriées, régulièrement mises à jour et à disposition des AD pour permettre aux petits et grands de mieux vivre cette période de confinement, tout en maintenant le lien avec EFA ;
- la Ligne d'écoute nationale fonctionne 6 jours sur 7 pendant la durée du confinement<sup>1</sup>.



## Avril

Clôture du **défi écriture** lancé par EFA en partenariat avec l'association *Écritures Colombines* : **41 textes reçus**. Le comité de lecture s'est réuni le 29 avril en visio pour désigner le texte lauréat qui a été publié dans *Accueil* n°195 et sélectionner les 6 autres textes qui ont été publiés sur les sites FA et d'*Écritures Colombines*.

<sup>1</sup> Voir sous-section 3.1.

## Mai - Juin

La traditionnelle Journée des représentants départementaux (JRD) et l'Assemblée générale d'EFA, prévues les 16 et 17 mai, sont annulées en raison de la pandémie Covid19.

Le CNPE vote en assemblée plénière l'avis établi par la commission adoption sur le rapport Limon-Imbert.

Pour mieux faire connaître le service ERF et étayer la culture commune, Karine Nivelais lance la première visioconférence « **ERF : Kezako ?** » à destination des responsables des AD.



## Juillet - Août

**DGCS** : Nathalie Parent, présidente, et Anne Royal assistent à trois rencontres en visio afin d'évoquer la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale sur la réforme de l'adoption.

**Nouvelle visioconférence à destination des AD** : Karine Nivelais, Marie-Joseph Picavet et Brigitte Meaume présentent « *Les différents profils des enfants adoptables en France* ».

## Septembre

Nathalie Parent, présidente, et Marie-Hélène Delorme, vice-présidente, rencontrent Monsieur Vincent Reymond, directeur de cabinet de Monsieur Adrien Taquet, et Monsieur Julien Roux, conseiller gouvernance de la protection de l'enfance, suite au rapport de l'IGAS et dans la perspective des *1 000 premiers jours de l'enfant adopté*, sur les thèmes d'un congé adoption identique dans sa durée au congé maternité et paternité, de la scolarité des enfants adoptés et de la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

## Octobre

La JRD et l'Assemblée générale EFA, prévues initialement en mai, ont lieu à Paris le 3 octobre, sur place et, pour la première fois, simultanément en visio avec les AD n'ayant pu se déplacer. Un nouveau conseil d'administration est élu.



*Après une année comme vice-présidente Adoption internationale, suivie de huit années à la présidence d'EFA, et... quelques mois de plus en raison du contexte sanitaire (report de l'assemblée générale), Nathalie Parent a terminé son mandat statutaire le 3 octobre 2020.*

## Novembre

Anne Royal, présidente, et Marie-Hélène Delorme, vice-présidente, sont auditionnées par la **Commission des lois de l'Assemblée nationale** dans le cadre de la proposition de loi visant à réformer l'adoption avant son examen par la Commission le 23 novembre.

EFA insiste sur le manque de préparation et de concertation concernant cette proposition de loi et reprend des éléments du Livre blanc cosigné par EFA.



### *Novembre (suite)*

**Colloque EFA « Je compte pour qui ? Des liens pour se construire »** (en streaming). Plus de 200 participants.

« *Les différents profils des enfants adoptables en France* » : plusieurs équipes d'EFA présentent cette conférence en visio auprès des AD qui le souhaitent.

### *Décembre*

Anne Royal, présidente, est conviée à rencontrer en visio Madame C. Giraud, directrice de l'AFA. Celle-ci souhaite connaître l'action d'ERF pour un éventuel travail commun autour de l'adoption d'enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques.

**Proposition de loi** visant à réformer l'adoption : EFA est très sollicité par les médias. Plusieurs entretiens (5) et 12 articles dans la presse.

# L'ORGANISATION DES ÉQUIPES FÉDÉRALES

au 31.12.20

<p><b>PERSONNEL SALARIÉ</b>  Marie-José Chaury, directrice  Sarah Yvert, directrice par intérim  Miary Aug-Son, secrétaire administrative  Houdyati Bamili, secrétaire comptable  Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction  <i>Accueil</i>  Sandrine Dekens, coordinatrice ERF  Odile Baubin, responsable formations par intérim</p>	<p><b>BUREAU</b>  Anne Royal, présidente  Marie-Hélène Delorme, vice-présidente  Karine Nivelais, vice-présidente  Jean-François Choulet, trésorier  Anne-Marie Quantinet, trésorière adjointe  Sylvine Venetz, secrétaire générale  Geneviève Grangeas, secrétaire générale adjointe</p>	<p><b>Autres membres du CA</b>  Anne-Marie Dussol  Claire Lecuir  Brigitte Meaume  Marie-Joseph Picavet  Jacques Vaugelade  Mathilde Rabut</p>	<p><b>Membres du comité fédéral</b></p>
<b>LES ÉQUIPE THÉMATIQUES</b>		<b>LES COMMISSIONS TRANSVERSALES</b>	
<p><b>ADOPTION NATIONALE (ERF enfance délaissée)</b>  <b>Karine Nivelais, référente</b>  Marie Joseph Picavet, Anne Royal,  Odile Baubin, Bertrand Morin,  Nathalie Parent  Sandrine Dekens, coordinatrice ERF,  Marie-José Chaury, Miary Aug-Son,  personnes ressources</p>	<p><b>SCOLARITÉ</b> (interventions AD, guide et fiches, sensibilisation enseignants)  <b>Marie-Hélène Delorme, référente</b>  Mathilde Rabut, Marie-José Chaury, personnes ressources</p>	<p><b>FORMATIONS</b> (internes et externes, mise en œuvre et suivi)  <b>Anne-Marie Dussol, référente</b>  Odile Baubin, responsable formations,  Marie-José Chaury, Houdyati Bamili,  Jean-François Choulet, Brigitte Meaume,  Karine Nivelais, Anne Royal</p>	<p><b>FINANCES</b> (Suivi comptable et budgétaire, dons, mécénat, sponsoring)  Houdyati Bamili, Marie-José Chaury  <b>Jean-François Choulet, référent</b>  Marie-Hélène Delorme,  Anne-Marie Quantinet, Anne Royal</p>
<p><b>ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ</b>  (accompagnement postulants et familles, formation, interventions en AD) Ligne d'écoute  <b>Sylvine Venetz, référente</b>  Anne-Marie Dussol, Claire Lecuir,  Karine Nivelais, Mathilde Rabut, Anne Royal,  Françoise Toletti, Audyl de Courcelles,  personnes ressources</p>	<p><b>REVUE ACCUEIL</b>  <b>Anne Royal, directrice de la publication</b>  <b>Marie-Hélène Delorme, référente,</b>  Geneviève Miral, rédactrice en chef  Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction,  Nathalie Parent, personnes ressources</p>	<p><b>VIE DU MOUVEMENT- COM INTERNE</b>  (Statuts, JRD, suivi AD, De nous à vous)  <b>Jacques Vaugelade, référent</b>  Marie-José Chaury,  Anne Royal, Marie-Hélène Delorme,  Jean-François Choulet, Marie-Joseph Picavet  Hélène Kahn, Virginie Mainguy  <b>Site privé</b>  <b>Jacques Vaugelade, référent</b>  Marie-José Chaury  Éric Losego, coordonnateur  Jean-François Choulet</p>	<p><b>COMMUNICATION EXTERNE</b>  <b>Communications extérieures</b>  (Newletter, lettre UNAF, brochures...)  Geneviève Miral  <b>Relations médias</b>  <b>Anne-Marie Dussol, référente</b>  Karine Nivelais, Anne Royal</p>
<p><b>CONSEIL DE FAMILLE, commission d'agrément</b>  <b>Valérie Gosseaume, référente</b>  Marie-José Chaury, Marie-Joseph PICAVET,  Karine Nivelais, Bertrand Morin,  Nathalie Parent, personnes ressources</p>	<p><b>Promotion Accueil</b>  Marie-José Chaury, Frédérique Le Floch  Anne Royal, Jacques Vaugelade  Virginie Mainguy</p>	<p><b>LIREFA</b>  Modération: Anne Royal, François Vaslin,  Hélène Kahn (inscriptions)</p>	<p><b>Site public</b>  <b>Jacques Vaugelade, référent</b>  François Vaslin, coordonnateur  Marie-José Chaury  Jean-François Choulet, Geneviève Grangeas,  Anne Royal</p>
<p><b>SANTÉ</b>  <b>Odile Baubin, référente</b>  Philippe Badin, personnes ressources</p>	<p><b>ORIGINES</b> (actualité, interventions en AD, guide réseaux sociaux)  <b>Anne Royal, référente</b>  Marie-José Chaury, Nathalie Parent,  Françoise Toletti, Sylvine Venetz, personnes ressources</p> <p><b>ADOPTION INTERNATIONALE</b> (suivi de l'actualité, relations AFA, MAI, MASF, OAA, APPO, interventions en AD)  <b>Brigitte Meaume, référente</b>  Anne-Marie Dussol, Anne Royal, Sylvine Venetz,  Nathalie Parent, Françoise Toletti, personnes ressources</p>	<p><b>PÔLE JURIDIQUE</b> (actualité législative et réglementaire, questions des AD)  <b>Anne Royal, référente</b>  Marie-José Chaury  Nathalie Parent  Jean-François Goujon-Fischer</p>	<p><b>Forum</b>  Patricia Bonnet  <b>Facebook</b>  <b>Claire Lecuir, référente</b>  Anne Royal  <b>Twitter</b>  <b>François Vaslin, référent</b>  <b>Suivi des recherches et études:</b>  <b>Jacques Vaugelade, référent</b></p>
		<p><b>REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES</b>  <b>CNAOP</b> : Nathalie Parent  <b>CNPE</b> : <b>Anne Royal</b>, Odile Baubin (suppléante)  <b>UNAF</b> : <b>Anne Royal</b></p>	

# 1. ORGANISER LA VIE ASSOCIATIVE

**13 membres élus**  
**12 membres associés**  
**8 réunions du conseil d'administration**  
**6 salariées**  
**7 commissions thématiques et 6 commissions transversales**  
**Un travail des bénévoles équivalant à plus de 7 emplois à temps plein**

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) rassemble, en France métropolitaine et en outre-mer, 87 associations départementales couvrant 92 départements. 5 236 familles adhèrent au mouvement, candidats à l'adoption, adoptants ou adoptés. En 67 ans d'action au service de l'enfance délaissée, EFA reste le plus important mouvement de l'adoption en France.

## > 1.1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale regroupe l'ensemble des associations départementales, membres d'honneur et personnes morales. Les associations départementales sont représentées par un administrateur mandaté par leur conseil d'administration.

L'assemblée générale statutaire d'EFA, initialement prévue le 17 mai 2020, a dû être annulée en raison de la situation sanitaire ; elle s'est finalement tenue le samedi 3 octobre 2020, à la fois en présentiel et en visioconférence à partir de l'Enclos Rey à Paris. 58 AD étaient présentes (530 voix, 1 voix comptant pour 5 adhérents conformément aux statuts) ou représentées (363 voix), totalisant 893 voix sur 1 166, soit 77 % des voix (sur la base du nombre d'adhérents au 31.12.2019), soit un peu moins qu'en 2019 (83 %).

## > 1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ FÉDÉRAL

Le conseil d'administration d'EFA est composé de treize administrateurs, tous bénévoles et élus. Ils ont, pour la plupart, occupé des fonctions en association départementale. Certains continuent d'y assurer des responsabilités. Cette composition du conseil d'administration est valable jusqu'à l'assemblée générale prévue le 6 juin 2021 en visioconférence.

Le bureau est composé de sept personnes qui ont été élues par le conseil d'administration constitutif du 3 octobre 2020. Il se réunit régulièrement avant chaque conseil d'administration.

Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est réuni huit fois : 25 janvier, 21 et 25 mars (visio), 21 mai (visio), 3 et 4 juillet (visio), 3 octobre (CA constitutif), 22 novembre (visio) et 1<sup>er</sup> décembre (visio). Les séminaire fédéral et conseil d'administration prévus les 28-29 et 30 juin et 28 septembre ont été annulés en raison des contraintes sanitaires.

Le conseil d'administration est assisté de la directrice et de 12 membres associés. Ces membres associés ont souvent eu, ou occupent encore, des fonctions en association départementale. Ils travaillent étroitement avec le conseil d'administration sur les différents aspects thématiques ou

organisationnels (adoption internationale, adoption nationale et enfance délaissée, accompagnement des familles, origines, santé, scolarité, aspects juridiques et administratifs, formation, revue *Accueil*, etc.).

Le **comité fédéral** réunit les administrateurs et les membres associés. D'autres personnes sont invitées ponctuellement, pour favoriser et renforcer les échanges entre les associations départementales et la fédération et, éventuellement, susciter l'envie de rejoindre le comité fédéral. D'autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise sur un sujet particulier. Le comité fédéral s'est réuni trois fois : les 25 janvier, 3 juillet, et 21 novembre pour permettre de débattre avant les prises de décisions du conseil d'administration.

### > 1.3. L'ÉQUIPE DE SALARIÉS

L'équipe de salariés est constituée de six personnes (4,75 équivalents temps plein au 31.12.20) qui assurent le fonctionnement de la fédération : direction, secrétariat, suivi administratif, gestion des formations, comptabilité, secrétariat de rédaction de la revue *Accueil*, et coordination du service ERF. L'année 2020 a été marquée par des événements importants qui ont demandé beaucoup d'efforts et d'adaptabilité à cette équipe moteur de la fédération EFA :

- mise en place du télétravail lorsque nécessaire et modification des horaires de travail en présentiel pour s'adapter à situation sanitaire,
- arrêt maladie de longue durée de la directrice, recrutement d'une directrice par intérim à partir de juillet et d'une responsable des formations en CDD à partir du 1er juin à temps partiel,
- la secrétaire comptable ayant fait valoir ses droits à la retraite, recrutement d'une nouvelle secrétaire début janvier.

### > 1.4. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Afin d'assurer une meilleure gestion de l'association, sept commissions de travail thématiques et six commissions transversales sont opérationnelles en 2020. Chacune d'entre elles comprend un ou plusieurs administrateurs, des membres associés et des personnes ressources.

Plus de 40 personnes ressources apportent leur collaboration à EFA ; elles ont été choisies en raison de leur expertise dans le domaine considéré et de leur intérêt pour les travaux de la fédération ; elles peuvent être issues des associations départementales ou bien ne pas faire partie d'EFA.

**Le travail des bénévoles (élus et membres associés) est estimé à plus de sept emplois à temps plein.**

## > 1.5. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL THÉMATIQUES

### >> 1.5.1. La commission Accompagnement à la parentalité adoptive

**Une équipe de 14 personnes**  
**Ligne nationale d'écoute**  
**Formations internes et externes**  
**Soutien aux administrateurs en AD en charge de l'accompagnement**  
**Ateliers parentalité**

Dans le contexte de crise sanitaire ajouté aux évolutions actuelles de l'adoption, l'accompagnement des familles adoptives et des candidats à l'adoption s'est montré une fois de plus indispensable et a dû s'adapter pour répondre aux nombreuses sollicitations, alors même que la posture d'accompagnement est peu compatible avec les nouvelles pratiques en distanciel.

L'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive (dite équipe RAP pour Référénts Accompagnement à la Parentalité), comprend 14 membres, dont 5 font partie du conseil d'administration fédéral et 2 sont membres associés. 9 d'entre eux assurent la permanence de la ligne nationale d'écoute.

#### *Les missions*

##### **Accompagner**

Les mesures sanitaires mises en place en France et dans le monde pour la Covid19 ont accentué le mouvement d'effondrement du nombre d'adoptions internationales et perturbé les adoptions nationales. Le premier confinement de mars à mai, en particulier, a été source d'anxiété pour beaucoup : les candidats à l'adoption qui voyaient toutes leurs démarches reportées, les personnes en voie d'apparement qui ont dû patienter dans l'incertitude, les enfants qui sont restés davantage dans leur lieu provisoire d'accueil. Cette situation a également été une importante source de stress pour les familles, qui devaient exercer leurs activités professionnelles depuis leur domicile, gérer les enfants qui n'étaient plus scolarisés, les adolescents qui ressentaient une grande privation de liberté...C'est ainsi que l'équipe a participé à la mise à disposition des AD, sur lirefa, de diverses ressources pour aider les familles à mieux vivre les périodes de confinement (articles de presse, vidéos, adresses de sites internet...).

L'évolution du profil des enfants adoptables, en cours depuis plusieurs années, conduit les candidats à de nombreux questionnements sur les compétences parentales nécessaires en regard des besoins spécifiques.

Enfin, du fait du nombre important d'adoptions internationales durant la période 1990-2000, les recherches d'origines personnelles se font de plus en plus nombreuses et sont parfois bouleversées par la découverte de procédures illicites voire mafieuses.

##### **Répondre aux questions**

Tout au long de l'année, et souvent dans des situations d'urgence, l'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive est sollicitée et doit faire preuve de disponibilité et de compétence pour répondre le mieux possible aux besoins des familles mais aussi à ceux des associations départementales qui les accompagnent au plus près. Pour ce faire, l'équipe doit être prête à étudier les nombreuses demandes, adressées à la fédération via la liste Lirefa, Facebook, la ligne d'écoute nationale, ou des courriers

divers. Ainsi 66 réponses ont été élaborées pour répondre à des demandes émanant de personnes, adhérentes ou non à EFA, préoccupées par toute question en lien avec l'adoption. Lorsque les situations sont complexes, l'équipe peut travailler ses réponses avec les autres équipes thématiques.

En direction des AD, l'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive intervient sur le groupe Lirefa pour partager des informations concernant l'éducation et le soutien à la parentalité en général. Plus encore dans le contexte sanitaire actuel, avec le stress causé au sein des familles par les confinements successifs.

## Écouter

La Ligne nationale d'écoute permet aux familles adoptives et adoptés, adhérents ou non, d'appeler anonymement, pour parler aussi bien des difficultés rencontrées lors de leur parcours d'adoption ou avec leurs enfants, que de situations de type rupture familiale, recherche des origines... Les appels peuvent également émaner de professionnels en difficulté avec une situation d'adoption (enseignants, éducateurs, familles d'accueil, etc.) ou d'administrateurs d'associations départementales en quête de soutien dans l'exercice de leur bénévolat.

## Former

L'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive intervient seule ou en lien avec d'autres équipes ou commissions, à la demande des associations départementales, pour organiser des formations<sup>2</sup>, des conférences, ou des ateliers.

Cette année, ces interventions ont été perturbées par la crise sanitaire qui a empêché de nombreux déplacements et regroupements. Si certaines conférences peuvent se dérouler en visio, ce moyen se prête difficilement aux formations ou ateliers qui nécessitent souvent des travaux en petits groupes, au cours desquels des échanges sur des situations vécues ont lieu dans une relation de confiance et de bienveillance : une telle ambiance requiert une présence physique.

## Les réunions de l'équipe en 2020

- 26.01.2020 : Réunion de l'équipe RAP pour préparer la journée de l'accompagnement du 14 mars.
- 26.01.2020 : Réunion de l'équipe Ligne d'écoute nationale (supervision annuelle prévue le 11.10.20 annulée et reportée début 2021)

## La formation au sein de l'équipe RAP

Des membres de l'équipe ont continué à se former à titre personnel, apportant ainsi une expertise supplémentaire au groupe :

- Diplôme universitaire « Adoption, Attachement et Pratiques Professionnelles », 2020, Université d'Angers (le cursus ayant été suivi en présentiel sur 2020-2021) : une personne.
- Atelier des Parents « Petite enfance » sur 4 jours : une personne
- Module d'approfondissement en Communication Non Violente : « Transformer la colère au service de la relation éducative », octobre 2020 : une personne.

## Participation à des publications

- Participation à l'élaboration du guide *L'adoption des enfants grands ou en fratrie* : réunion le 28.02.20 à Paris suivie de plusieurs réunions en visio.

---

<sup>2</sup> Pour des éléments supplémentaires sur ce point, voir, dans le chapitre 7, ce qui concerne les [formations internes](#) et les [interventions en AD](#). Pour des informations détaillées, [annexe 2](#).

- Participation à l'élaboration du livret *Léa devient pupille de l'État* par EFA
- Articles pour *Accueil* :
  - ✓ Article « Ligne d'écoute nationale »
  - ✓ Article « Fatigue, dépression, burn out parental : comment retrouver l'équilibre ? »

Par ailleurs, en plus d'interventions ponctuelles dans les médias<sup>3</sup>, l'équipe a participé aux publications ainsi qu'à l'organisation du colloque « Je compte pour qui ? des liens pour se construire » du 23.11.2020.

## >> 1.5.2. La commission Adoption nationale

**10 personnes**  
**Formation et accompagnement des représentants au Conseil de famille  
 des pupilles de l'État et à la Commission d'agrément**  
**Animation du réseau autour de l'adoption nationale**  
**Nombreuses visio-conférences à destination des AD et des adhérents**

La commission Adoption nationale regroupe 10 personnes dont 2 administrateurs fédéraux. Les compétences de cette commission sont transversales. La concertation s'est faite une fois par téléphone en juillet et une fois en visio en décembre.

La commission s'est scindée d'une façon naturelle en deux sous-groupes :

- l'un gère les formations et accompagnements des membres au Conseil de famille et Commission d'agrément ;
- l'autre anime le réseau des administrateurs autour de l'adoption nationale mais surtout avec l'objectif de développer l'axe stratégique de défense des droits des enfants délaissés.

Le service ERF a une gestion en autonomie et un réseau important via les correspondants.

La crise sanitaire a contraint à décaler ou modifier les projets. Ainsi une formation pour les administrateurs permettant une meilleure compréhension du système de protection de l'enfance a dû être décalée de mars à septembre et finalement annulée. À la place, a été proposée une visioconférence de 2 heures le 12 décembre 2020 ; ce temps a regroupé 15 administrateurs de 13 associations différentes. Ce temps très contraint a juste permis de donner quelques bases et outils.

Le questionnaire aux AD sur le fonctionnement de leur département a été renouvelé.

Lors de la sortie des statistiques nationales de l'ONPE sur la situation des enfants pupilles de l'État, les données détaillées ont fait l'objet d'une analyse département par département par la commission. Après présentation des éléments aux AD concernées, des hypothèses étayées sur le terrain devraient permettre d'interpréter chacune des situations.

La journée des représentants EFA en conseil de famille a pu se tenir juste avant le premier confinement avec pour thématique : la charte de déontologie, son accueil et ses points de discussion au sein des conseils. Le week-end de formation des représentants en conseil de famille et en commission d'agrément a pu avoir lieu en septembre 2020.

Durant l'année 2020, des membres des conseils de famille des pupilles de l'État qui s'interrogeaient sur l'arrêt des réunions pour cause sanitaire, alors que les situations d'enfants continuaient à poser problème, ont interpellé la commission. Un soutien a pu être offert à deux départements pour rédiger

<sup>3</sup> Cf. [annexe 3](#)

des courriers afin de signaler les dysfonctionnements ayant des conséquences directes sur le devenir des enfants pupilles.

Un certain nombre de questions concernant le fonctionnement des conseils de famille parviennent par Lirefa. Les réponses produites ont été conservées dans la perspective de constituer une base de données.

### >> 1.5.3. La commission Origines

**8 personnes**  
**Parents adoptifs et adoptés**  
**Interventions en AD**  
**Réponses aux courriers « origines »**  
**Actualités**  
**Un guide « Origines et réseaux sociaux »**

La commission Origines compte des parents adoptifs et des adoptés, issus des associations départementales.

Un membre du groupe s'est déplacé dans 3 associations départementales pour présenter la conférence « *L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux* » qui n'est pas adaptable au format visio. Cette conférence permet d'accompagner la diffusion du *Guide sur les origines et les réseaux sociaux*. Elle offre un temps d'échange avec des parents et adoptés en questionnement par rapport à leur recherche d'origines tout en insistant sur la nécessité de se faire accompagner dans cette démarche.

Chaque audition institutionnelle donne l'occasion de présenter les arguments d'EFA pour améliorer l'accompagnement à la recherche d'origine.

Le groupe a répondu à **15 demandes autour des origines**, émanant d'adoptés nés dans 13 pays différents. Ces demandes lui sont transmises par divers canaux (Facebook, secrétariat fédéral ou associations départementales). Certaines réponses ont été élaborées en lien avec l'équipe Accompagnement.

### >> 1.5.4. La commission Adoption internationale

**7 personnes**  
**Veille sur l'adoption à l'international**  
**Rencontres avec des autorités et des associations étrangères**  
**Relations AFA, MAI, MASE, OAA, APPO**  
**Interventions en AD**

L'équipe Adoption internationale a essayé dans la mesure du possible de suivre les ouvertures-fermetures des pays d'origine. La pandémie a modifié le paysage de l'adoption internationale du fait des restrictions de circulation. En effet, alors même que les autorités centrales (en matière de protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale) des pays d'origine auraient souhaité pourvoir finaliser les procédures en cours, leurs gouvernements ont totalement bloqué la possibilité pour les adoptants d'aller chercher leur enfant. Si des solutions ont pu être trouvées avec des pays d'Afrique ou d'Amérique, cela a été beaucoup plus compliqué avec les pays

asiatiques où nombre d'adoptants n'ont pu se rendre alors même que leur procédure était terminée. Plusieurs de ces familles ont contacté EFA directement ou via leur association départementale.

À chaque rencontre du CNPE, la MAI a fait le point sur les voyages effectués ou en prévision, mais les familles avaient peu d'information sur l'avancée de leur situation de la part de leur opérateur.

Des échanges ont eu lieu avec différents acteurs de l'adoption, institutionnels ou associatifs<sup>4</sup>.

L'équipe tente d'apporter aux associations départementales des informations actualisées et a répondu à 22 sollicitations de familles ou de candidats à l'adoption (difficultés de transcription, de reconnaissance de jugements d'adoption pour des couples binationaux, refus de visa, adoption intrafamiliale internationale ou de l'enfant du conjoint, d'un mineur non accompagné, retards dus au Covid, demandes diverses d'information sur l'adoption internationale dont deux pour des français résidant à l'étranger). Lorsque les questions dépassent sa compétence, l'équipe sollicite l'avis de la commission juridique ou dirige les demandeurs vers les services spécialisés et/ou des professionnels, tels des avocats en droit international.

## >> 1.5.5. La commission Scolarité

**11 personnes**  
**Des fiches thématiques pour les associations départementales**  
**Des conférences-débats auprès des associations départementales**  
**Des rencontres avec les Autorités**  
**(Ministère de l'Education nationale et secrétariat d'Etat en charge**  
**de l'Enfance et des Familles)**

La commission Scolarité est composée de onze membres dont la formation et l'expérience quant à l'enseignement diffèrent : professions liées à l'éducation et la santé, associations de parents d'élèves. L'équipe enrichit ses réflexions grâce aux interventions ponctuelles de l'équipe Santé sur les problématiques des troubles de l'apprentissage et du handicap.

Début avril, un message de soutien sur la continuité pédagogique a été envoyé à tous les parents via leurs associations départementales, message disant « on fait ce que l'on peut ! », et une plateforme a été mise en place pour se réunir et travailler à distance.

La commission s'est réunie trois fois à distance.

Le travail sur les priorités s'est poursuivi, revêtant plusieurs formes.

- 1 Le développement de l'information aux associations départementales et à leurs adhérents afin de répondre aux questions et d'aider les AD à mieux accompagner les familles pendant la scolarité de leurs enfants.
  - L'équipe Scolarité a complété la rédaction des fiches thématiques sur les principales questions posées par les parents autour de la scolarité (fiches mises à disposition des associations départementales). L'objectif est de donner des informations, des pistes de réflexion et de solution, des témoignages ainsi que des ressources pour aider les parents adoptants avant l'entrée à l'école, lors de l'entrée à l'école, et au cours de la scolarité de leurs enfants.
  - L'équipe Scolarité a conçu et mis en place la trame d'une réunion à distance destinée aux associations départementales, réunion centrée sur les outils EFA permettant d'accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants adoptés. La première réunion utilisant ce matériel a eu lieu en décembre ; une deuxième sera planifiée de nouveau en 2021.

---

<sup>4</sup> [voir annexe 1](#)

- L'équipe Scolarité a retravaillé le format de ses conférences et a pu mettre en place une première conférence en distanciel pour les adhérents d'une association départementale.
  - Sept conférences-débats en présentiel pour les adhérents d'associations départementales différentes et une journée de formation sur la scolarité des enfants adoptés ont dû être annulées à cause des contraintes sanitaires. Elles ont été replanifiées, en distanciel, en 2021 et 2022.
  - Les membres du groupe sont régulièrement sollicités par mail pour des questions tournant autour de problématiques scolaires individuelles. Ces questions font l'objet de réponses personnalisées.
  - Douze associations départementales ont nommé un référent scolarité, de manière à établir un lien privilégié entre l'association et l'équipe scolarité.
- 2 Une meilleure prise en compte par l'Éducation nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés lors de leur première entrée à l'école et tout au long de leur scolarité.
- Monsieur Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, ayant proposé la rédaction en 2020 d'un guide sur la scolarité des enfants adoptés à destination des enseignants, la commission a rencontré en janvier 2020, avec Nathalie Parent, la Direction Générale de la Cohésion Sociale en charge de la rédaction de ce guide en coordination avec l'Éducation nationale. Ont pu être exposées les principales demandes d'EFA : collaborer à la première entrée à l'école (flexibilité dans la date d'entrée et le choix de la première classe) ; aménager et accompagner la scolarité des enfants adoptés, sensibiliser et former les chefs d'établissement et enseignants, établir un dispositif légal. Trois témoignages illustrant les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants adoptés au cours de leur scolarité ont été transmis. La parution du guide, prévue pour septembre 2020, a été repoussée sans aucune date précise.
  - Monsieur Taquet a annoncé lors du séminaire de l'Agence Française de l'Adoption le 17 novembre 2020, la publication d'une circulaire à destination des inspecteurs de l'Éducation Nationale, des chefs d'établissement, des assistants sociaux et des enseignants pour adapter la scolarité des enfants adoptés à leurs besoins et favoriser leur intégration scolaire progressive ; cette circulaire s'appuierait sur les dispositifs internes existants de l'Éducation Nationale. Il a également précisé avoir saisi le ministre de l'Éducation Nationale pour la création d'un référent Adoption dans les Directions Académiques des Services de l'Éducation Nationale.
  - **La suppression de l'Instruction en Famille (IEF) est incluse dans le projet de loi confortant le respect des principes de la République en débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat.** Dès l'annonce de cette éventuelle suppression de l'IEF en octobre 2020, une lettre a été adressée à Monsieur Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Une dérogation supplémentaire lorsque « la situation personnelle de l'enfant et de la famille » le justifie a été ajoutée dans le projet de loi, ce qui devrait permettre aux familles adoptantes de continuer à bénéficier de l'IEF.
- 3 Le guide EFA à l'intention des enseignants, les revues Accueil, dont celle de juin 2016 sur la scolarité des enfants adoptés, et la synthèse de l'étude 2015 sur le devenir des enfants adoptés ayant grandi dans une famille adoptive sont trois outils très utiles pour les familles et les professionnels de l'enseignement.

## >> 1.5.6. La commission Santé

**Une équipe de 8 personnes**  
**Un guide sur l'adoption des enfants grands et en fratrie**  
**Une rubrique santé dans la revue Accueil**

Faisant suite au travail réalisé pour les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, l'élaboration du second guide à partir des témoignages d'adoption d'enfants grands et de fratries a fait l'objet de réunions et d'échanges tout au long de l'année 2020.



Une subvention accordée pour 2020 par la MAI permet d'en financer le maquettage et l'impression ainsi que la diffusion comme cela a été fait pour le premier guide, avec cependant un léger décalage en raison des conditions de travail freinées par les contraintes sanitaires. Ce guide paraîtra en 2021.

Malgré l'absence de rencontre physique, le groupe santé poursuit son appui aux autres groupes dans son domaine de compétence. Les conférences sur un thème santé n'ont pu être organisées mais un soutien a été apporté aux animateurs d'échanges sur d'autres thèmes où la santé apparaît comme un facteur supplémentaire (scolarité, les enfants adoptables en France).

Il participe à la **rédaction de la rubrique Santé dans la revue *Accueil*** et relaye les informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des adhérents sur les différents médias de communication de la fédération.

## >> 1.5.7. La commission de la revue *Accueil*

**4 bénévoles**  
**1 salariée**  
**Une réflexion de fond collective**  
**Seule publication francophone sur l'adoption**

Publiée par EFA depuis 1969, la revue trimestrielle *Accueil* demande un suivi important et mobilise toute l'année une équipe qui lui est dédiée sous la responsabilité de la directrice de publication et de la rédactrice en chef. Le comité de rédaction est composé de quatre bénévoles, issus de l'équipe fédérale et des associations départementales, et d'une secrétaire de rédaction salariée.

Le conseil d'administration choisit chaque année quatre thématiques parmi celles qui lui sont proposées par le comité de rédaction.

Pour permettre un travail de fond collectif (réflexion générale, recherche d'auteurs, élaboration d'appel à témoignages, recherche d'illustrations...), chaque dossier trimestriel est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Ponctuellement, en fonction des thématiques, des professionnels, membres d'EFA ou extérieurs au mouvement, et des responsables associatifs sont sollicités pour leur expertise et leurs compétences. Les thèmes sont illustrés de nombreux témoignages de familles et d'adoptés.

Le comité de rédaction s'est réuni 5 fois en visio par an pour poser les bases de la réflexion de chaque numéro, proposer des auteurs éventuels et organiser le suivi. Les échanges se font également par mail et visioconférence.

Les abonnements au tarif « adhérent » ne sont pas à la hauteur des espérances malgré des relances régulières pour inciter les associations départementales à faire la promotion de la revue, ils sont en baisse de 7 % par rapport à 2019, suivant en cela la courbe des adhésions. De même, la possibilité d'abonnements parrainés pour faire connaître la revue auprès de la famille élargie n'a pas rencontré de succès. Les ventes au numéro par l'intermédiaire de la boutique en ligne<sup>5</sup> accessible via le site public EFA sont, par contre, en constante augmentation (648 exemplaires de la revue ont ainsi été vendus en 2020 contre 613 en 2019) et il est maintenant systématiquement proposé de s'abonner (108 abonnements en ligne).

## > 1.6. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL TRANSVERSALES

### >> 1.6.1. La commission Vie du mouvement

<p style="text-align: center;"><b>Une commission au cœur du mouvement</b> <b>10 personnes</b> <b>À l'écoute des associations départementales</b> <b>Accueil, suivi et formation des responsables</b></p>
--

La commission « Vie du mouvement » est constituée de 10 membres : 5 administrateurs, 4 membres associés et la directrice. Elle joue le rôle d'**interface entre la fédération et les associations départementales** et répond aux nombreuses questions des associations qui la sollicitent sur le plan technique, organisationnel ou de gouvernance.

La commission **anime le réseau**. Un accueil par courriel aux nouveaux responsables départementaux et un appel téléphonique aux nouveaux présidents permettent de les familiariser avec ce que la fédération attend des AD et ce que les AD peuvent attendre de la fédération. Elle organise chaque année la journée des responsables départementaux (JRD) et l'assemblée générale. Elle assure l'actualisation du site privé et du fichier de plus de 1 000 responsables départementaux ainsi que celui de la liste interne Lirefa. Elle anime également la formation des présidents nouvellement élus, et, en collaboration avec le trésorier, celle des nouveaux secrétaires et trésoriers.

En novembre, un atelier pratique en visioconférence a été proposé aux AD en vue de maîtriser les solutions de visioconférence. Quatorze personnes y ont participé.

La commission organise chaque année une enquête auprès des AD pour connaître leur activité de l'année passée en termes quantitatifs et qualitatifs. Elle recueille les rapports d'activité des AD et a une vision globale de chaque association : évolution des adhésions, participation aux rencontres nationales, aux formations et aux échanges fédération-associations, difficultés rencontrées. La commission a créé, en 2020, un guide pour offrir des solutions aux AD en difficulté de gouvernance.

En 2020, une équipe au sein de la commission a organisé l'accès à un serveur fédéral sécurisé en lien avec les prestataires informatiques de la fédération et le bénévole chargé de la gestion informatique. Ce serveur s'ouvre progressivement aux associations départementales pour qu'elles y conservent leurs fichiers sensibles, en particulier le fichier des adhérents.

---

<sup>5</sup> Voir [page dédiée](#)

## >> 1.6.2. La commission Finances

**Une équipe de 6 personnes**  
**Suivi comptable et budgétaire**  
**Dons, mécénat, sponsoring**

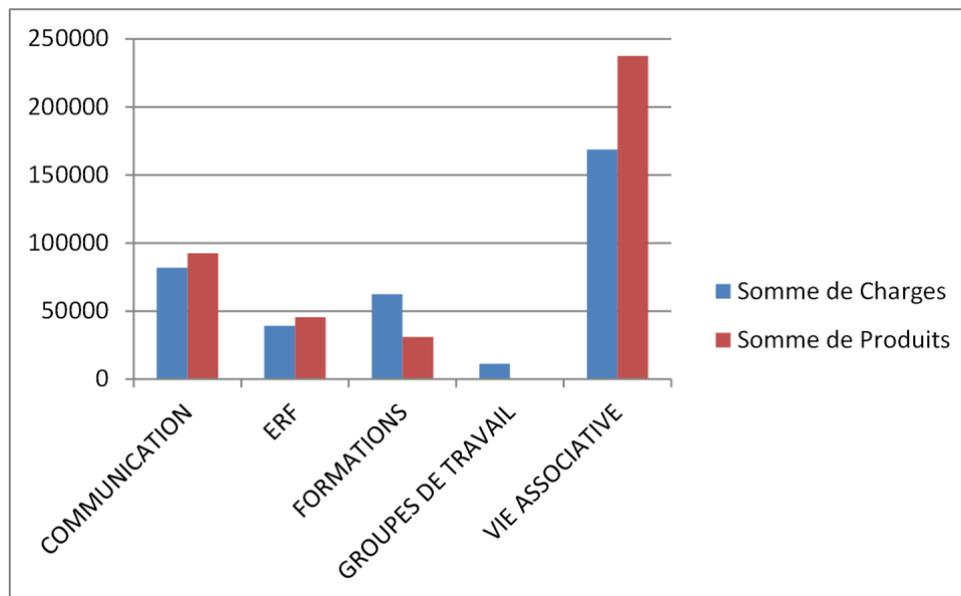
La commission Finances est constituée de six membres (quatre administrateurs et deux salariées).

Les échanges concernant la gestion courante de l'association se font essentiellement par téléphone ou par mail. Trois réunions annuelles permettent de faire des points de suivi budgétaire et de travailler sur les dossiers en cours (financiers, comptables et administratifs).

Ses principales actions récurrentes sont :

- la gestion quotidienne des autorisations, règlements, encaissements, suivi des placements et de la trésorerie ;
- l'analyse des comptes, le suivi et la projection budgétaire. Dans ce cadre, une projection budgétaire annuelle est réalisée sur la base d'une situation comptable arrêtée à fin août, afin, si nécessaire, de pouvoir prendre des dispositions particulières au cours du 4ème trimestre ;
- la gestion rationalisée des procédures par le biais du prélèvement à destination des associations départementales pour la cotisation fédérale ainsi que pour toutes les factures émises.

Concernant l'année 2020, la situation peut être synthétisée à l'aide du graphique joint<sup>6</sup>.



<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir le rapport financier.

### >> 1.6.3. La commission Formations

**Une équipe de 6 administrateurs  
1 salariée  
Orientation des contenus de formations  
Soutien aux associations départementales**

La commission Formations, a pour mission de définir la politique de formation à destination des administrateurs et bénévoles du mouvement, des professionnels et des familles, et des postulants à l'adoption.

Elle s'est réunie physiquement deux fois et a travaillé régulièrement par mail tout au long de l'année.

Elle recense les besoins, définit les contenus des modules de formation (internes et externes) et fixe leur programmation, en accord avec les formateurs. Ses propositions sont soumises au CA pour validation.

Par ailleurs, elle étudie les demandes de sessions reçues de la part d'institutionnels ou d'OAA et répond aux appels d'offre déposés par les institutionnels.

Le soutien et la valorisation au niveau national d'actions de formation et sensibilisation, structurantes et de qualité, conduites dans les départements contribuent à renforcer la crédibilité et la visibilité<sup>7</sup> du mouvement tout entier en matière d'accompagnement à la parentalité, vocation première d'EFA.

### >> 1.6.4. Le pôle juridique

**5 personnes pour répondre aux questions juridiques  
Le droit de l'adoption dans toute sa complexité  
Des réponses individuelles**

Le pôle juridique est un groupe informel composé de membres bénévoles de la fédération. Il ne constitue pas un service juridique en tant que tel. Les membres des équipes fédérales, Adoption nationale, Adoption internationale, Vie du mouvement, sont amenés à répondre aux questions pour lesquelles ils ont compétence.

Les bénévoles répondent individuellement ou collectivement, aux nombreuses interrogations portant sur le droit de l'adoption : aspects administratifs (agrément, statut des pupilles de l'État...), civils (adoption plénière et simple, nom, prénom, état civil, nationalité, adoptions intrafamiliales, phase judiciaire du processus...), internationaux (OAA, reconnaissance des adoptions prononcées à l'étranger, exequatur, conversion des adoptions simples en plénières), sociaux (congés, allocations, retraite...).

Les nombreuses sollicitations émanent des associations départementales ou de particuliers qui s'adressent directement à la fédération ; elles appellent des réponses adaptées aux éléments factuels présentés, dans le respect de la vie privée des demandeurs.

Une veille juridique est assurée pour se tenir informé de tout ce qui touche au droit de l'adoption.

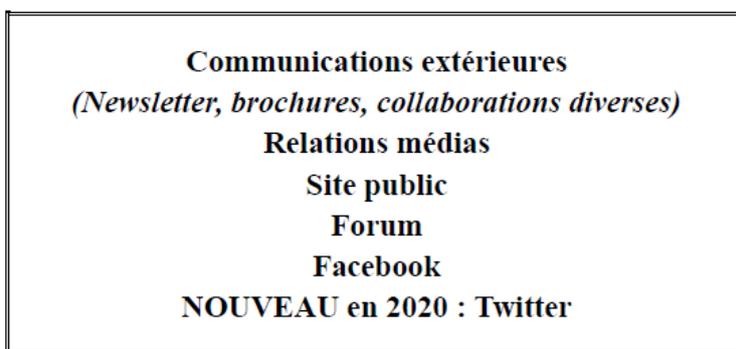
---

<sup>7</sup> Les formations proposées par EFA sont visibles sur [la page dédiée du site](#).

En 2020, les associations départementales ont eu besoin d'informations concernant les différents décrets relatifs à l'état d'urgence impactant le fonctionnement des conseils de famille des pupilles de l'État (ou la vie associative : tenue ou report des assemblées générales, limitations des réunions).

L'analyse critique de la proposition de loi visant à réformer l'adoption, déposée à l'Assemblée nationale le 30 juin 2020 par la députée Madame Monique Limon, a demandé de nombreuses heures de travail : décryptage avec la DGCS, rencontre avec des députés, audition à la Commission des lois, participation à la rédaction d'un livre blanc avec d'autres acteurs associatifs de l'adoption, temps d'échange et d'information avec les associations départementales. Ce travail n'aurait pu être mené sans la participation active de juristes proches de la fédération EFA et des présidentes d'honneur. Il doit continuer en 2021 dans le cadre du CNPE puis en vue de l'examen de la proposition de loi au Sénat.

## >> 1.6.5. La commission Communication externe



Consciente de l'importance de l'image donnée par le mouvement et de la nécessité de répondre toujours mieux à ses interlocuteurs, la fédération travaille, à l'aide d'une identité graphique cohérente, à l'amélioration de sa politique de communication et au renforcement de ses outils en direction des familles et de ses partenaires :

- actualisation des documents en direction des familles et des institutionnels ;
- animation d'une page Facebook et, nouveauté, d'un compte Twitter ;
- publication d'une newsletter bimestrielle ;
- articulation systématique entre les différents outils, multiplication des liens entre le site public, la page Facebook et les publications (newsletter, *Accueil*) ;
- choix avisé des interventions dans la presse comme dans les colloques, congrès...

Plusieurs équipes sont en charge de ces différentes missions<sup>8</sup>.

Bien évidemment, ces moyens de communication ont trouvé toute leur utilité lors de la pandémie Covid19, notamment pendant les périodes de confinements successifs, mais également à l'occasion des prises de position d'EFA vis-à-vis des réformes en cours (propositions de lois visant à réformer l'adoption et concernant le principe de scolarisation obligatoire, ...).

## >> 1.6.6. La commission Colloque

La commission Colloque est une commission *ad hoc*, mise sur pied dans la perspective d'un colloque à venir. En ce qui concerne le colloque du 23 novembre 2020, six bénévoles fédéraux et deux salariés ont participé à son organisation particulièrement complexe et chronophage.

---

<sup>8</sup> voir 5.4. et 5.5.

Le thème en a été : « *Je compte pour qui ? Des liens pour se construire* »<sup>9</sup> et il a été organisé en streaming. Les questions posées par écrit pendant les interventions ont été regroupées par deux administratrices de la fédération et remises à chaque intervenant qui a pu répondre en direct.

---

<sup>9</sup> Programme et détails en [sous-section 5.2.](#)

## 2. REPRÉSENTER ET INTERVENIR

### > 2.1. LE CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le mandat des membres du CNPE qui venait à échéance le 30 novembre 2020 a de nouveau été prolongé d'un an en attendant la création du nouveau GIP dans lequel serait intégré le CNPE sous une forme et dans une composition qui restent à définir.

Le CNPE s'est réuni trois fois en plénière et a pu rendre de nombreux avis, parfois en urgence, à la demande du gouvernement. Cela a été le cas pour le décret concernant la mise en œuvre de l'« Appui à l'Évaluation des Mineurs » (traitement de données à caractère personnel d'appui à l'évaluation de la minorité des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille). Par ailleurs le CNPE a interpellé le gouvernement concernant la lutte contre les violences sexuelles sur les mineurs.

EFA est membre de la **commission adoption** qui s'est réunie cinq fois. La présidente EFA a accepté d'en assurer l'animation à compter de mars 2020. Elle a participé à une délégation du CNPE en Loire-Atlantique dans le cadre d'un état des lieux de la protection de l'enfance pendant le confinement demandé par Monsieur Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Lors de chaque séance de la commission adoption un point d'actualité sur l'adoption internationale a été fait afin de suivre au plus près les conséquences de la pandémie sur les procédures.

Le 3 mars, la commission a décidé la rédaction d'un avis sur le rapport Limon-Imbert sur l'adoption, avis qui a été voté lors de l'assemblée plénière du 26 juin. Un éclaircissement a été apporté par la DACS sur les conséquences de la réforme de la procédure civile sur les déclarations judiciaires de délaissement parental et la représentation des Conseils départementaux lors des instances.

Le 5 mai, la séance a été entièrement consacrée aux conséquences de la crise sanitaire dans le monde de l'adoption (les procédures en cours à l'étranger, le fonctionnement des Conseils de famille et les solutions adoptées par certains départements pour pallier l'impossibilité de se réunir en présentiel).

Le Dr Jean-Vital de Monléon a fait part à la commission des premiers résultats de l'enquête réalisée sur l'impact du confinement dans les familles adoptives.

Lors de la commission du 26 mai, Monsieur Pierre Delmas-Goyon a présenté le rapport du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) suite à la saisine sur le fonctionnement des Conseils de famille et les moyens d'y éviter une discrimination, tout en gardant à l'esprit que les besoins de l'enfant doivent primer dans l'apparement.

Le 10 septembre, la FAF, recueillant des enfants nés sous le secret, a été auditionnée.

Le représentant du Défenseur des droits a présenté son avis du 15 juillet 2020 sur les discriminations de la part des services de la protection de l'enfance, dans le cadre du processus d'adoption d'un enfant, et ce à l'encontre des couples homosexuels et des personnes célibataires.

La séance du 5 novembre a été en grande partie consacrée à la proposition de loi Limon et aux recommandations de l'IGAS dans son rapport préconisant le regroupement du GIPED, CNAOP, AFA, ONPE et CNPE.

## > 2.2. LE CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES



EFA a participé aux trois réunions plénières, qui se sont tenues en présentiel.

Un groupe de travail s'est réuni pour préparer un avant-projet de décret sur le traitement et la conservation des dossiers. EFA n'a pu y assister en raison d'une modification de date de la réunion initialement prévue.

EFA a participé au groupe de travail sur la modification du questionnaire semestriel complété par les ASE et remonté au CNAOP ainsi qu'à celui sur l'évolution du rapport d'activité.

En interne, le CNAOP a travaillé sur la mise en conformité de son activité avec les exigences du RGPD. La question de l'archivage des dossiers du CNAOP est également un chantier important qui perdurera en 2021 tout comme celui concernant la refonte de son système informatique.

Au cours des séances plénières, des questions de principe ont été abordées à l'occasion de l'examen de situations individuelles : les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux et le cas d'un enfant trouvé dont la mère a été identifiée par la police après son adoption.

Le projet de création d'un GIP dans lequel serait intégré le CNAOP a également fait l'objet d'importants débats.

## > 2.3. LES RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

### >> 2.3.1. IGAS

Ont eu lieu :

- une audition dans le cadre d'une mission confiée à l'IGAS par le ministère des Solidarités et de la Santé pour étudier la création d'un nouvel organisme à partir des quatre instances existantes dans le champ de la protection de l'enfance (AFA, ONPE, CNAOP, CNPE) ;
- une audition dans le cadre d'une mission confiée à l'IGAS sur la préfiguration du nouveau Groupement d'intérêt public (GIP), réunissant Etat, départements et associations, dans le champ de la prévention, de la protection de l'enfance, de l'adoption et de l'accès aux origines.

### >> 2.3.2. IGAE

Une audition a eu lieu dans le cadre d'une mission d'inspection sur le fonctionnement de la MAI au cours de laquelle a été abordée principalement l'application de la Convention de la Haye en France.

### >> 2.3.3. Secrétariat d'État en charge de l'enfance et des Familles

Ont eu lieu :

1. une rencontre avec le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat et son conseiller. Au cours de cette rencontre de nombreux sujets ont été abordés. Parmi ceux-ci :
  - la gouvernance de la protection de l'enfance suite au rapport de l'IGAS ;
  - la proposition de loi visant à réformer l'adoption ;
  - les *1 000 premiers jours de l'enfant adopté*. En effet, EFA avait interpellé des membres de la commission des *1 000 premiers jours de l'enfant* pour que ne soient pas oubliés les enfants adoptés. Les demandes portaient sur un congé adoption identique dans sa durée au congé maternité, un congé parental qui ne dépende pas de l'âge de l'enfant à son arrivée au foyer, et une adaptation de la scolarité.
2. une rencontre avec le conseiller du secrétaire d'État autour de la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

### >> 2.3.4. DGCS

Ont eu lieu :

- une rencontre en vue de la rédaction par la DGCS d'un guide de la scolarité des enfants adoptés à destination des enseignants ;
- trois rencontres autour de la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

### >> 2.3.5. Parlementaires

Une rencontre avec Madame Limon, députée, co-auteur du rapport sur l'adoption a eu lieu, ainsi que plusieurs rencontres autour de la proposition de loi visant à réformer l'adoption :

- un entretien avec deux députés ;
- une audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

## > 2.4. LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ADOPTION

### >> 2.4.1. La mission de l'adoption internationale



Une réunion a eu lieu à la MAI pour un bilan sur la mission effectuée par EFA au Guatemala au titre de la subvention 2019<sup>10</sup>. Cela a été l'occasion de reparler avec la MAI du nécessaire accompagnement

---

<sup>10</sup> Rapport de mission disponible à l'adresse :

<https://www.adoptionefa.org/efa-qui-sommes-nous/les-activites-efa/les-missions-defa-a-letranger/#efa-0>

des adoptés en recherche de leurs origines et de l'éventualité de découverte d'adoptions illégales. En effet, les conditions dans lesquelles nombre d'adoptions dans ce pays ont eu lieu sont problématiques.

Des échanges informels aux cours de réunions institutionnelles ainsi que des entretiens téléphoniques ont eu lieu régulièrement, concernant entre autres les possibilités pour les adoptants d'aller chercher leurs enfants dans le cadre de la pandémie et des fermetures des frontières.

D'importants mouvements de personnel ont eu lieu à la MAI au cours de l'année et le réseau relationnel est à retisser.

## >> 2.4.2. L'Agence française de l'adoption



EFA a été invité à intervenir au séminaire annuel de l'AFA qui s'est déroulé en streaming le 17 novembre et auquel près de 300 personnes ont assisté. Le thème était « L'adoption : se préparer pour faire famille » et l'intervention d'EFA portait sur la famille élargie.

Par ailleurs, EFA a pu échanger avec la directrice de l'AFA lors des séances de la commission adoption ou plénières du CNPE. Une rencontre en visioconférence en fin d'année a permis à la nouvelle présidente EFA de se présenter à la directrice de l'AFA et d'échanger sur le projet de GIP dans lequel l'AFA aurait un rôle de soutien aux départements afin de favoriser la recherche de parents pour des enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques.

## >> 2.4.3. Les autres acteurs de l'adoption

EFA a maintenu ses relations avec les autres acteurs associatifs de l'adoption.

- Deux rencontres ont eu lieu avec le nouveau président de la **Voix des Adoptés** avec qui les contacts sont réguliers.
- Des membres de l'association **Adoption en solo** ont été rencontrés afin de discuter des problèmes spécifiques auxquels se heurtent les personnes célibataires pour, entre autres, l'adoption de pupilles de l'État.
- Des membres du **MASF** et de la **FFOAA** ont travaillé avec EFA autour de la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

En 2019, EFA avait participé aux réunions organisées pour présenter la **candidature de la France pour accueillir ICAR8** en 2022. Ces réunions regroupaient les associations d'adoptants, d'adoptés, les institutions et le milieu médical. La candidature de la France n'a pas été retenue mais la réflexion a continué en vue d'organiser un colloque multidisciplinaire sur 2 jours à Paris fin 2022. La pandémie et le départ de certains des membres de ce groupe n'a pas permis de donner suite à ce projet qui est pour l'instant abandonné.

## > 2.5. EFA : UNE ASSOCIATION FAMILIALE

### >> 2.5.1. Les relations avec l'UNAF



Quatre rencontres avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ont eu lieu tout au long de l'année, auxquelles s'ajoutent les rencontres informelles lors des différentes manifestations telles les réunions du CNPE par exemple.

- Échanges avec Monsieur Pioli, coordonnateur du pôle Droits et protection de l'enfance, et Madame Saunier, administratrice UNAF, au sujet de la formation des Conseils de famille des pupilles de l'État.
- Échanges en lien avec la proposition de loi visant à réformer l'adoption, notamment sur le point concernant la composition des Conseils de famille des pupilles de l'État.

EFA a également assisté à la Conférence Nationale des Mouvements Familiaux de l'UNAF.

### >> 2.5.2. Les relations avec la CNAF



En 2020, le contrat partenarial 2019-2022 se poursuit, avec un financement de 13,5 k€ reçus annuellement pendant 4 ans.

Ce soutien vient appuyer nos actions dans le cadre des axes stratégiques d'EFA pour 2018-2023.

Les deux axes soutenus en 2020 restent les mêmes qu'en 2019 :

1. La structuration de l'offre de soutien à la parentalité et la coordination de son déploiement local (déploiement du réseau EFA sur le territoire, appui des actions via les groupes thématiques, journée des responsables départementaux, mise en place d'outils communs).
2. L'animation du réseau par la formation de ses membres et la création d'une synergie transversale pour accompagner les acteurs de terrain (formation des bénévoles sur leurs fonctions et la connaissance du domaine de l'adoption, échanges inter-départementaux au sein du réseau, partage d'expérience, ateliers).

Au-delà du soutien financier, EFA reste un interlocuteur pertinent pour la CNAF comme relais auprès des familles.

EFA a par exemple diffusé auprès de son réseau l'enquête de la CNAF, menée dans le cadre de ses travaux sur le « répit parental ». Ce type de relais est un moyen de faire remonter la voix des adoptants et de favoriser ainsi une meilleure prise en compte de leurs situations dans les actions de politique familiale mises en place en France.

## 3. SOUTENIR

### > 3.1. LA LIGNE D'ÉCOUTE NATIONALE

**Autant l'enfant doit être au cœur de tout projet familial, autant pour aider un enfant, il faut souvent commencer par aider les parents.**

**Vivre l'écoute de pairs, sans jugement,  
dans l'anonymat et la discrétion**  
**7 écoutantes et 2 personnes ressources**  
**01 40 05 57 79**  
**Mercredi 20h30 à 22h30 – Jeudi 14h00 à 17h00**  
*(sauf août et jours fériés)*

Le **01 40 05 57 79** est à disposition des parents adoptifs, des adoptés majeurs, des postulants à l'adoption, des responsables d'associations départementales EFA, et de toute personne concernée par l'adoption (famille élargie, professionnels de la protection de l'enfance, enseignants, personnels de santé, etc.)<sup>11</sup>.

L'écoute s'effectue dans un anonymat réciproque.

Elle est assurée par des parents adoptifs, formés à l'écoute, agissant en qualité de bénévoles au sein d'EFA pour épauler les familles pouvant se trouver, pour un temps, en difficulté.

Depuis 2012, le groupe en charge de l'écoute nationale s'est doté d'une **charte de l'écouter**, rassurant ainsi les appelants sur la qualité de cette ligne d'écoute ainsi que sur la formation et les compétences de ses écoutants.

En raison de l'épidémie Covid, l'équipe Ligne nationale d'écoute a, dans l'urgence et pour faire face au besoin de parler qui pouvait en découler, décidé d'augmenter le nombre de ses permanences, allant jusqu'à six jours par semaine durant les deux premières périodes de confinement : sur les 28 appels de ces deux phases, 16 (dont 12 reçus lors des permanences supplémentaires) ont été liés à des difficultés associées au contexte. Le nombre d'appels par semaine de confinement a varié entre trois et quatre et les interrogations de cette période ont porté sur : les délais d'attente accrus pour les démarches d'agrément ou les rencontres avec les enfants, tant à l'international que dans le cadre de la mise en relation avec un pupille ; les difficultés avec les enfants, en particulier les adolescents ; l'exacerbation des situations d'isolement tant des parents célibataires que des jeunes adultes.

Sur l'ensemble de l'année, **109 permanences**, réparties sur **43 semaines** (41 en 2019), ont cumulé un total de **138 appels**, provenant de 38 départements. Le renforcement des permanences lors des confinements, grâce à l'investissement de toute l'équipe, n'a pourtant pas augmenté notablement le nombre des appels : 23 appels de plus par rapport à 2019.

#### *Analyse : appelants et motifs d'appel*

##### **Parents adoptifs**

28 % sont des parents solos (célibataires, veuf, divorcés)

---

<sup>11</sup> voir [page dédiée du site](#) EFA

#### *- Age des enfants et jeunes adoptés dans ces familles*

- De 0 à 11 ans : 8 garçons et 2 filles
- De 12 à 17 ans : 7 garçons et 2 filles
- De 18 à 43 ans : 2 hommes et 2 femmes

#### *- Motifs des appels des parents*

- Besoin d'écoute bienveillante et de rompre l'isolement.
- Covid/confinement : réactivation d'angoisses chez les enfants, parents dépassés par le confinement, notamment avec les adolescents.
- Conseils pour un futur agrément : comment et à quel moment informer les enfants présents du nouveau projet d'adoption ?
- Questions sur la scolarité.
- Droits à aide financière (CAF).
- Recherches d'origine : comment et à quel moment ?
- Difficultés comportementales des enfants : colères, agressivité, régression, mensonges, vols, addictions diverses, rupture, conflits mère/enfant.
- Recherches de groupes de parole.

### **Adoptés**

Leurs appels sont en constante augmentation.

- 7 hommes de 15 à 43 ans pour 5 femmes de 22 à 43 ans.
- La grande majorité est âgée de 35 et 43 ans (9 d'entre eux).

#### *- Motifs des appels des adoptés*

- Grande solitude de jeunes adultes à la recherche de moyens financiers ou de soutien pour poursuivre des études, se loger, trouver du travail, ...
- Comprendre l'histoire d'adoption, notamment en absence de traces écrites.
- Recherches d'origines.
- Expression d'une colère contre les parents.
- Souhait d'adopter.

### **Postulants**

- Nombre d'appels stable pour les postulants avec agrément, en diminution constante pour ceux sans agrément.
- Autant de couples, mariés ou non, que de célibataires (majorité de femmes).

#### *- Motifs des appels de postulants*

- Refus d'agrément acté ou annoncé, ou difficultés avec les travailleurs sociaux, générant colère et incompréhension.
- Covid : retards dans les procédures en cours, incertitudes concernant la poursuite du projet d'adoption, mise en relation avec l'enfant repoussée, psychologue non joignable, frontières fermées aggravant les situations.
- Renseignements divers : adoptions dite intrafamiliales, kafala, difficultés voire impossibilité à joindre certaines AD – informations COVID.

## Appels d'accompagnants bénévoles ou professionnels

Ouverts aux écoutants, responsables d'AD ou bien professionnels en difficulté avec une situation d'accompagnement en lien avec l'adoption.

### Tableau récapitulatif de la répartition des appels

Répartitions des appels en 2020		2020	2019	2018	2017
46 parents adoptifs seuls ou en couple		43%	39%	32,5%	34%
Adoptés	12 adoptés majeurs (7 en 2019) 1 adopté mineur				
Postulants	11 postulants avec agrément (dont 4 célibataires)	8%	8,5%	8,5%	13%
	7 postulants en cours d'agrément	5%	8,5%	14,5%	24%
	3 refus d'agrément actés ou annoncés	2%	8%	5%	1,5%
35 demandes de renseignements sur l'adoption dont : 5 projets d'adoption intra-familiale 1 projet de kafala		25,5%	22%	24%	16%
7 appels d'accompagnants divers (écoutants, responsables AD, professionnels)		5%	6%	8,5%	4%
14 divers		10%	6%	7%	8,5%
2 Non exploitables		1,5%			
<b>TOTAL = 138 appels</b>		100%	100%	100%	100%

## > 3.2. ENFANTS EN RECHERCHE DE FAMILLE

### (ERF)



Enfants en Recherche de Famille – ERF – est un service géré par la fédération d'EFA. Ce service a pour objectif de rapprocher des enfants, pupilles de l'État, dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe et des postulants en capacité de les adopter. Il ne peut à lui seul compenser le manque de moyens dédiés à l'adoption nationale par de nombreux départements et attend la création d'une cellule nationale de coordination et d'expertise sur l'adoption par l'État.

L'activité d'ERF n'a pas été trop fortement impactée par la crise sanitaire en elle-même car elle est déjà organisée sur une base de travail à distance. Les liens d'interdépendance avec les partenaires des conseils départementaux ont en revanche été affectés, du fait des empêchements de fonctionner de ces derniers, dus à cette crise ainsi que par les injonctions s'y référant.

### >> 3.2.1. Le fonctionnement d'ERF

ERF, c'est un réseau de correspondants bénévoles qui, en plus d'informer sur le fonctionnement de ce réseau, œuvrent pour faire connaître les différents profils des enfants adoptables en France ; ce sont aussi deux salariées (une coordinatrice, psychologue à mi-temps et une secrétaire à quart temps), épaulées par une pédiatre bénévole, qui sont en lien avec les services adoption des départements pour

les accompagner dans la partie de leur travail concernant les bilans d'adoptabilité et la recherche de cellules familiales.

### ***Le réseau des correspondants***

En fin d'année 2020, le service pouvait s'appuyer sur 34 correspondants ; durant l'année huit personnes ont cessé leur engagement et cinq ont rejoint le groupe.

Une équipe composée d'une administratrice fédérale et de quatre correspondants régionaux anime le réseau. L'année 2020 aurait dû permettre de réfléchir à une meilleure organisation, la réflexion a dû être reportée compte tenu du contexte sanitaire ayant empêché les rencontres en présentiel.

Les correspondants qui ont transmis leur bilan d'activité (31 soit 88 %) ont été contactés par 109 cellules familiales, 49 ont été rencontrées et 27 questionnaires permettant l'inscription au fichier ERF ont été remis.

### ***La communication***

Les correspondants ont réalisé 54 interventions collectives qui ont rassemblé un total de 800 personnes. Ces interventions ont revêtu plusieurs formes : informations données à un auditoire de postulants, présentation du service ERF à des professionnels, informations succinctes, groupe d'échanges de postulants autour d'une réflexion sur l'adoption d'un enfant porteur de particularités.

À cela s'ajoutent huit interventions « magistrales », assurées par des correspondants régionaux ou correspondants, à l'intention de 250 personnes.

En début d'année la coordinatrice a rencontré deux services adoption (Hauts-de-France et Rhône-Alpes) afin d'échanger, partager sur les bonnes pratiques de l'adoption nationale et présenter ERF.

Dans le contexte de la crise sanitaire et compte tenu des empêchements à se regrouper, le réseau a proposé de diffuser des informations en visioconférence. Dans un premier temps deux visios ont été lancées, dans la perspective de mieux faire connaître le service à l'ensemble des administrateurs d'EFA. La visioconférence « *ERF : Kezako ?* » a eu lieu en Juin et septembre pour 40 participants. La réflexion a ensuite évolué et il a été considéré que cet outil offrait aussi des possibilités pour informer les postulants à l'adoption, ce qui a eu pour conséquence la mise en place de rendez-vous visio à leur intention, et ce à partir de Novembre 2020. Sur deux mois, ont été organisées quatre séances réunissant 120 personnes (effectif limité à 30 pour permettre les échanges).

### ***Les formations assurées***

La coordinatrice assure la supervision mensuelle d'un service de la région parisienne. Le contexte sanitaire a rendu nécessaire une adaptation des modalités et la majorité des sessions se sont tenues en visioconférence.

En septembre, la coordinatrice a participé à une réunion avec un service en difficulté pour mener à bien un projet de vie pour un enfant.

Ces expériences de supervision semblent être un levier utile et pertinent pour accompagner les équipes et services face aux défis rencontrés pour mener à bien des projets de vie singuliers.

## **>> 3.2.2. Les enfants**

ERF a été contacté pour 43 situations d'enfants qui représentent 48 enfants (5 fratries).

- 10 demandes pour 11 enfants sont en cours de travail (dont une demande d'accueil durable et bénévole et une demande de parrainage) ;

- 20 demandes pour 22 enfants ont été classées en cours d'année (soit pour absence de lien avec le service demandeur soit pour réalisation du projet de vie) ;
- 10 demandes portent sur la guidance technique ;
- 5 enfants ont été adoptés dont une adoption via ERF (fratrie de 2 enfants).

Les demandes proviennent de 22 conseils départementaux différents, 8 conseils de famille et 3 de professionnels de service de l'aide sociale à l'enfance.

On doit noter l'augmentation cette année du nombre de sollicitations par des conseils de famille. Ces demandes donnent à voir les difficultés de liens et d'appuis entre les conseils de famille des pupilles de l'État et les services techniques.

Cette année encore, ERF a dû renoncer à travailler avec certains services insuffisamment dotés. L'équipe n'a pas la capacité de se substituer aux services de l'État ou des départements. Les pratiques d'adoption s'inscrivent dans l'ensemble constitué par les mesures de protection de l'enfance et leur application, actuellement en grande souffrance dans notre pays.

### **Typologie des enfants**

- Âge
  - ✓ de moins de 3 ans : 16 enfants dont 11 de moins d'un an ;
  - ✓ de 3 à 7 ans : 16 enfants ;
  - ✓ de 8 ans et plus : 16 enfants.
- Particularités :
  - ✓ médicales : 13 enfants ;
  - ✓ psychosociales : 16 enfants ;
  - ✓ cumul des particularités : 16 enfants.

Pour presque la moitié des situations (n=19), un éclairage médical était nécessaire (réelle plus-value du service). Sur ce nombre la moitié des services n'a pas donné suite à la proposition d'appui médical. Ce service a donc été apporté à 10 situations d'enfants.

### **Typologie des enfants pour lesquels il y a eu l'appui médical**

- 8 Conseils départementaux différents ;
- 6 garçons et 4 filles ;
- Age
  - ✓ de moins de 3 ans : 6 enfants ;
  - ✓ de 3 à 7 ans : 2 enfants ;
  - ✓ de 8 ans et plus : 2 enfants.
- Particularités :
  - ✓ des enfants prématurés avec séquelles (neurologiques, motrices, respiratoires, sensorielles) ;
  - ✓ des enfants avec suspicion de Syndrome d'Alcoolisation Fœtale ou de sevrage de toxiques ;
  - ✓ des enfants en grande insécurité, sur versant dépressif.

### **Les projets parentaux**

Le processus de traitement des nouveaux dossiers de postulants se déroule en 4 étapes :

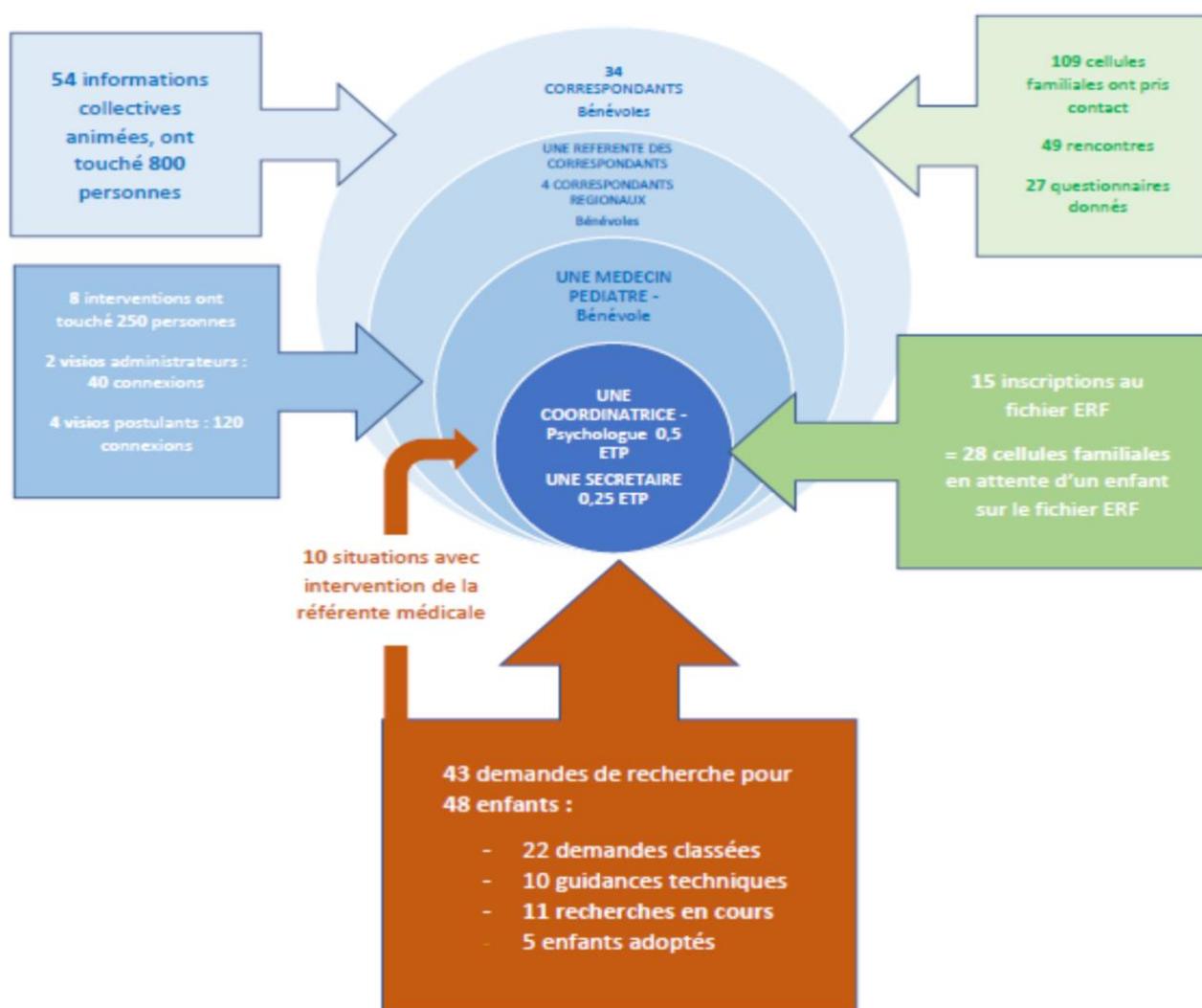
- réception du dossier et vérification de l'ensemble des pièces ;

- demande et réception de l'avis du correspondant ERF ;
- inscription dans la base de données ERF du projet parental ;
- courrier de confirmation au postulant d'inscription dans la base de données ERF.

Le délai moyen est de cinq semaines entre la réception d'un dossier et son enregistrement compte tenu du fait que le service s'appuie sur des personnes à temps partiel.

- Pour 2020 : activité sur 38 dossiers de postulants ;
- 15 nouveaux dossiers inscrits (2 ont adopté et 13 restent inscrits) ;
- 14 dossiers de 2019 actualisés (1 a adopté, 3 ont été classés par défaut d'actualisation, 10 restent inscrits) ;
- 3 dossiers de 2018 actualisés (2 ont adopté et 1 reste inscrit) ;
- 6 dossiers antérieurs (2 ont été classés par défaut d'actualisation et 4 restent inscrits).

La file active des projets parentaux est de 28 au 31.12.2020.



## 4. OBSERVER, ÉTUDIER, RECHERCHER

### > 4.1. LA MISSION AU GUATEMALA

Cette mission a eu lieu du 9 au 20 décembre 2019 mais le rapport qui en est issu, consacré principalement à la recherche des origines, a été mis en ligne en avril 2020.

Le but principal de cette mission, à la demande de la MAI, était de comprendre comment les adoptés originaires du Guatemala pouvaient procéder pour retrouver leurs origines et dans quelle mesure des « retrouvailles » avec leur famille biologique étaient possibles. Il était pour cela nécessaire de comprendre au préalable le système de protection de l'enfance d'hier et d'aujourd'hui au Guatemala, ainsi que les projets de vie mis en place pour les enfants plus vulnérables.

Compte tenu du nombre d'adoptions réalisées, la recherche des origines est un défi majeur au Guatemala, qui en matière d'adoption, fut l'un des premiers pays d'origine au monde dans les années 2000. En France, les 1 965 enfants qui ont y été adoptés entre 1981 et 2005 sont potentiellement concernés par ces recherches.

Pour appréhender au mieux la démarche, il a été nécessaire de s'imprégner de l'histoire du pays, passée et plus récente, en particulier des conséquences de la guerre civile qui a déchiré le Guatemala de 1960 à 1996. Car, dans un premier temps, c'est la recherche des disparus pendant ce conflit qui a soulevé des questions concernant l'adoption. Les nombreuses irrégularités ou même trafics d'êtres humains décrits par les commissions *ad hoc* ont pu entacher les procédures menées à l'époque par les seuls notaires, encouragés par une législation permissive et un contexte de guerre.

Si le CNA (Autorité centrale) est légalement la seule institution habilitée aux recherches d'origines personnelles, la plupart de celles-ci sont dans les faits effectuées par des organismes privés. Un accompagnement professionnel, en amont en France puis sur place au Guatemala, est absolument indispensable afin de se préparer au choc des différents scénarii possibles.

### > 4.2. REPORT DU COLLOQUE ICAR7 DE 2020 A 2021

Le colloque ICAR7, qui devait avoir lieu en 2020, à Milan, a été reporté : en raison de la pandémie de covid-19 il aura lieu en juillet 2021 et sera organisé en visioconférence.

EFA devait présenter deux communications issues de l'enquête sur les adolescents adoptés (2014) à la septième conférence internationale sur l'adoption (ICAR7).

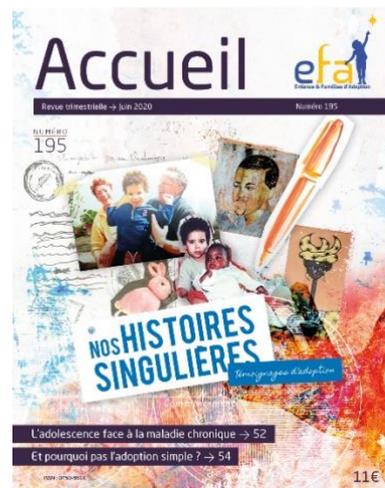
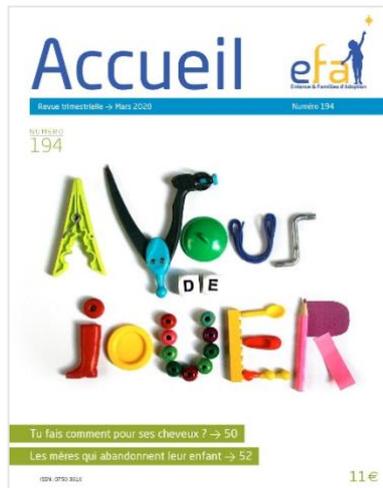
L'une des communications prévues concerne la puberté précoce des filles et ses relations avec leur état nutritionnel à leur arrivée en adoption. L'autre porte sur les biais de réponse des adoptés, taux de réponses différents selon leurs caractéristiques évaluées d'après les réponses des parents.

## 5. INFORMER ET COMMUNIQUER

### > 5.1. LA REVUE *ACCUEIL*

Trimestrielle, la revue *Accueil*, publiée par EFA depuis 1969, est la seule publication francophone portant sur l'adoption.

#### >> Les numéros publiés en 2020



#### >> *Accueil* : un lieu d'expression

Seule revue française consacrée à l'adoption, la revue *Accueil* est aussi bien connue, au-delà de nos frontières, dans le monde de l'adoption.

La revue propose un éclairage aussi complet que possible sur les questions concernant l'adoption et ses évolutions, la famille, l'éducation, en alternant les thématiques, à travers des témoignages, des entretiens, des relations d'expériences, des réflexions... Au fil des numéros, dans le souci de répondre aux attentes et aux besoins des différents publics (adoptés, familles, postulants à l'adoption, professionnels), sa politique éditoriale s'exprime également en ouvrant les pages à d'autres points de vue. La revue accueille les contributions de nombreux intervenants extérieurs et des textes qui font davantage débat, qui proposent d'autres perspectives, d'autres ouvertures. *Accueil* se doit de donner

une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux et de ses apports pour l'enfance délaissée.

Une attention particulière est accordée à l'illustration de la revue. Les couvertures, très créatives, contribuent à l'identité forte de la revue, elles peuvent donner un fil conducteur pour l'illustration de l'ensemble du dossier.

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est également un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA mais aussi les réalités de la parentalité adoptive en donnant toute leur place aux témoignages des adhérents. Le tirage moyen de la revue est de 5 800 exemplaires, elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions.

Une présentation attractive sur le site public<sup>12</sup>, l'annonce de chaque parution sur la page Facebook d'EFA ainsi que le paiement en ligne favorisent la vente au numéro. Les numéros les plus vendus à l'unité ont été en 2020 : Les besoins des enfants adoptés (juin 2018), suivi de près par Le couple dans l'adoption (décembre 2019).

## > 5.2. LE COLLOQUE EFA 2020

Organisé par l'équipe dédiée<sup>13</sup>, ce colloque, intitulé « *Je compte pour qui ? Des liens pour se construire* » s'est tenu en streaming le 23 novembre 2020<sup>14</sup>.

*Qu'est-ce qu'un lien ? Tous les liens sont-ils indispensables et bénéfiques pour l'enfant ? Sur qui pourra-t-il compter tout au long de sa vie d'enfant et d'adulte ? Qui l'accompagnera lorsqu'il sera majeur et sortira du dispositif de la protection de l'enfance ?*

**Ces questions ont constitué la toile de fond du colloque et ouvert des pistes pour que chaque jeune accompagné puisse dire : je sais sur qui je peux compter !**

Intervenants :

- Anne Royal, Présidente EFA, pour l'introduction
- Jean-Philippe Pierron, philosophe, « La famille sous le signe du lien : entre méconnaissance et reconnaissance, des liens qui libèrent ? »
- Émeline Delaville, psychologue et docteur en psychologie, « Des enfants et des boussoles dans les parcours de placement : quels liens pour construire aujourd'hui et demain ? »
- Nathalie Chapon, sociologue, « Que signifie "faire famille" pour les enfants confiés ? Analyse des liens et des différents modes de suppléance en famille d'accueil », « L'histoire de vie de l'enfant confié »
- Table ronde : Nathalie Chapon et Emeline Delaville, « De nouveaux liens possibles pour l'enfant »
- Léo, cofondateur de Repairs, personne qualifiée au sein du collectif Cause Majeur, « Jeunesse en protection de l'enfance : quand le métissage des affiliations renforce la puissance d'agir »

Et à la fin, une pièce de théâtre de Véronique Dimicoli, « *J'ai pas l'temps, j'suis pas comme eux* ».

<sup>12</sup> voir [page dédiée](#)

<sup>13</sup> cf. sous-section 1.6.6.

<sup>14</sup> On peut voir l'annonce du colloque sur la [page dédiée du site](#) EFA, ainsi que, sur une autre page, la [liste des colloques et congrès EFA](#).



Les inscrits ont été au nombre de 201, dont 110 professionnels de différents Conseils départementaux, ce qui montre l'intérêt des professionnels de l'enfance pour ce thème.

Au-delà du nombre d'inscrits et de la présence importante de professionnels de l'enfance, le bilan est positif : les 31 personnes ayant répondu au questionnaire de satisfaction envoyé par le prestataire se sont déclarées, pour la plupart, « *très satisfaites* » ; les professionnels présents pourront être destinataires du programme de formations EFA dédié.

Comme cela avait été voté par les membres du conseil d'administration, le colloque est visible en replay sur le site du prestataire depuis avril 2021. Un lien vers les formations EFA à destination des professionnels de l'enfance est prévu, ainsi que vers le livret à destination des pupilles de l'État.

## > 5.3. LES PUBLICATIONS

EFA diffuse ses propres publications<sup>15</sup> (revue, guides pratiques, newsletter) mais peut également être à l'origine de publications dans des revues d'autres organismes, soit ponctuellement, soit dans le cadre d'une collaboration régulière.

### >> 5.3.1. Des guides pratiques

#### *Livret Léa devient pupille de l'État*

EFA a conçu un livret illustré, *Léa devient pupille de l'État*, pour permettre aux quelque 500 enfants qui deviennent tardivement pupilles de l'État d'y voir plus clair sur leur nouveau statut, pour répondre aux multiples questions qu'ils se posent : *Qu'est-ce qui va se passer pour moi ? Qui va s'occuper de moi ? Où je vais vivre ? À qui est-ce que je peux poser toutes ces questions ?*

À destination des enfants de 7 à 13 ans, il a été conçu pour une lecture à double niveau et comporte des éléments visant à soutenir l'accompagnement éducatif.

Les informations portent sur le fonctionnement du Conseil de famille, l'autorité parentale (*qui décide pour moi ?*), la filiation (*puis-je toujours voir mes parents ?*), le parcours de vie de l'enfant (*qui va s'occuper de moi ? vais-je être adopté ?*) et a pour objectif de sécuriser au mieux chaque enfant.



La partie revêtant la forme d'une bande dessinée, facilement lisible par le jeune lui-même et permet à chaque enfant qui devient pupille de s'identifier au personnage de Léa laissant ainsi s'exprimer ses questions et ses émotions.

L'autre partie, en regard de la bande dessinée, prend la forme de textes courts rédigés par thèmes permettant d'avoir un support solide pour répondre sans hésitation aux questions du jeune. Enfin, deux pages portent sur les droits et devoirs de l'enfant pupille, manière de lui rappeler que ce nouveau

<sup>15</sup> Les publications EFA sont visibles sur la [page dédiée du site](#) EFA.

statut lui permet d'avoir des interlocuteurs dédiés, mais aussi que, comme tous les autres enfants, il bénéficie de droits (participation – information...) et a des devoirs.

Le livret a été conçu et rédigé par des membres de la fédération et une juriste pour validation ; une dizaine de professionnels ont relu et donné leur avis sur le texte et les dessins. Les enfants, de leur côté, accompagnés par des éducateurs du département du Pas-de-Calais ont également donné leur avis et proposé un certain nombre d'améliorations. La dessinatrice, détentrice d'un diplôme sanitaire et social, est actuellement étudiante en dernière année d'arts appliqués en section Bandes dessinées. Elle a apporté un caractère jeune et très accessible au public cible avec des dessins de style « mangas ».

L'UNAF et la FNADEPAPE ont apporté leur soutien à ce livret.

*Léa devient pupille de l'État* est paru au mois de janvier 2021, en version PDF sur le site d'EFA, mais tout le travail d'élaboration a été fait sur l'année 2020.

### ***Les autres publications***

D'autres publications plus anciennes sont vendues régulièrement en ligne ou commandées par les AD, tels les guides *L'adoption d'enfants porteurs de pathologie ou de handicap*, *Ton histoire, tes origines et les réseaux sociaux*, et le guide à l'intention des enseignants et des parents sur la scolarité, ainsi que le livre *Parents par adoption : des mots pour le quotidien*.

## **>> 5.3.2. La newsletter**



**Enfance & Familles d'Adoption**

La newsletter, EFA-info@adoption, paraît 6 fois par an (n°49 à 54 en 2020)<sup>16</sup> Elle se fait l'écho des prises de position d'EFA, de ses actions, de ses manifestations et de ses publications mais aussi d'informations extérieures au mouvement. Elle est envoyée à tous les partenaires d'EFA (institutions françaises et étrangères, services de l'Aide sociale à l'enfance, consultations Adoption, OAA, presse...) et aux abonnés individuels. Elle est aussi envoyée aux associations départementales qui la relayent auprès de leurs adhérents et leurs partenaires. Elle est également disponible sur le site public.

## **>> 5.3.3. EFA dans les publications externes**

EFA a contribué à la Lettre de la Conférence nationale des mouvements familiaux de l'UNAF, mettant en lumière les actions et les publications d'EFA, ainsi qu'à la revue *Réalités familiales* n°130-131 « Jeunes, vie active et autonomie » (Unaf) avec un article « 18 ans, l'âge de la majorité pour les jeunes adoptés ? »

## **> 5.4. COMMUNIQUER SUR LE NET**

Les moyens de communiquer sur le net se sont diversifiés. EFA dispose d'un site internet mais également d'un forum de discussion, d'une page Facebook, et, depuis peu, d'un compte Twitter.

<sup>16</sup> <https://www.adoptionefa.org/newsletters/>

## >> 5.4.1. Le site EFA

Le site public ([www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)) est la vitrine d'EFA.



### EFA Qui sommes-nous ?

La fédération EFA	+
Les associations départementales	
Accompagner les familles	+
Enfants en Recherche de Famille	
Les activités EFA	+
EFA prend position	
Actualités de l'adoption	
Colloques & congrès	
Formations	

## Enfance & Familles d'Adoption

Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption.

**EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.**

- ☑ Les informations EFA
- ☑ Les actualités de l'adoption
- ☑ EFA prend position
- ☑ Les associations départementales
- ☑ La newsletter EFA
- ☑ La revue Accueil
- ☑ La ligne nationale d'écoute
- ☑ Les formations
- ☑ La boutique EFA

Il constitue une importante source d'informations en ligne sur l'adoption, incontournable pour les familles, les candidats à l'adoption, les adoptés et les professionnels, en France et dans les autres pays francophones. Il offre un fonds documentaire riche et informe régulièrement des actualités et des prises de position du mouvement.

Les articles publiés en 2020 sont au nombre de 38. Ils portent autant sur [l'actualité de l'adoption](#) en tant que telle (situation dans les pays étrangers, interventions vis à vis des institutionnels, mise en avant des formations destinées aux familles et aux professionnels, etc.) que sur les [prises de position](#) d'Enfance & Familles d'Adoption.

La fréquentation du site est en très légère hausse 293 873 visiteurs (+5 %) pour 362 285 sessions (+4,2 %). De même en ce qui concerne les pages vues : 677 757 (+1,4 %).

Sans grande surprise, les pages [Comment adopter](#) et [Adopter en France](#) représentent à elles seules 17 % des consultations, en très forte hausse cette année (+25 %). Comme l'année précédente, les autres recherches significatives concernent [Combien coûte l'adoption ?](#), [Enfant en recherche de famille](#), [Quel enfant adopter ?](#), [Qui peut adopter ?](#) et [Débats autour de l'adoption](#) pour 16 % des recherches totales. À remarquer la page [Adopter l'enfant de son conjoint](#) qui, même si ce n'est pas énorme (4 %), revient malgré tout presque deux fois plus souvent qu'en 2019.

En dehors de ces chiffres assez généraux, on peut mettre en évidence le temps de consultation des « lecteurs » en hausse de 25 % par rapport à l'année dernière. C'est une façon parmi d'autres de confirmer l'importance et la pertinence des informations de fond (130 pages régulièrement mises à jour) qui sont publiées.

Chacune des associations départementales dispose d'une page sur le site public avec un lien de redirection vers leur site, blog et contacts. L'ensemble de ces pages concentre 55 296 visites qui reflètent l'intérêt des visiteurs à se rapprocher au plus près d'elles. Ceci conforte la grande importance de l'activité de ces dernières sur le terrain, proche des candidats à l'adoption, des adoptés majeurs et des familles.

Le site d'EFA<sup>17</sup> constitue la plus importante source d'information en ligne sur l'adoption.

<sup>17</sup> [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

## >> 5.4.2. Facebook

Le nombre d'abonnés à la page Facebook<sup>18</sup> est en constante augmentation, il est à présent de 6 184, soit 23 % d'abonnés de plus qu'en 2019. La page a une portée de 24 822 vues par mois (+21 %) pour une moyenne de 6 publications par mois.

Elle permet de diffuser rapidement et de façon assez informelle une information, de faire part de « coups de cœur » et de « coups de gueule » mais aussi de mettre en avant des initiatives intéressantes présentées sur le Net.

Grâce aux liens, elle incite les abonnés à consulter le site public. Elle relaye également des événements organisés par les associations départementales et des partenaires.

La page Facebook offre un espace de convivialité, les publications sont ouvertes aux commentaires, l'équipe d'animation de la page apporte des réponses lorsque cela se révèle nécessaire.

Régulièrement, des personnes prennent contact avec EFA par l'intermédiaire de Facebook, pour des renseignements sur l'adoption, la recherche d'origine, ou des questions diverses. Ces messages nécessitent généralement des réponses personnalisées.

## >> 5.4.3. Le forum

Le forum<sup>19</sup> est totalement libre à la lecture ; l'inscription n'est requise que si l'on souhaite écrire. Sa fréquentation est stable et il compte actuellement 5 080 membres inscrits (dont beaucoup n'ont été actifs que quelques semaines). En 13 ans et demi d'existence, 19 021 messages ont été postés, soit une moyenne d'un peu moins de 4 par jour. En 2020 : 2,1 messages par jour en moyenne, poursuivant la baisse régulière enregistrée depuis quelques années.

Le forum est subdivisé en neuf sections :

- cinq sections où sont abordés les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption, à destination des postulants : forum principal (questions diverses), agrément, procédures d'adoption (post agrément), pays d'origine, et enfants à besoins spécifiques ;
- une section « Témoignages » qui regroupe quelques longs témoignages rédigés par des familles ayant du recul, pour parler de difficultés spécifiques, mais aussi par de jeunes parents heureux de raconter leur parcours, voire par de jeunes adoptés ;
- une section « au quotidien » pour échanger entre parents adoptifs ;
- une section « Annonces » où les antennes départementales et la fédération peuvent informer des actions programmées ;
- une section « Journalistes – étudiants » spécifiquement dédiée à leur usage pour tous les appels à témoins et enquêtes. Il s'agit principalement d'étudiants en quête de témoignages pour un mémoire ; pour relayer les appels à témoins de journalistes ne sont relayés qu'après feu vert de la fédération.

Les profils des membres sont très diversifiés. Une majorité des inscrits sont des postulants, mais on trouve aussi des parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, des adoptés qui viennent confier leur propre ressenti, et parfois des postulants ou adoptés dans des situations atypiques, à la recherche de quelques informations juridiques.

Le forum est une source d'information utile pour les postulants en tout début de démarche, en complément des sites officiels, en particulier pour ceux qui hésitent à se lancer dans cette aventure et cherchent des informations et témoignages. Ils ont en effet accès librement à tout ce qui a été écrit, sans inscription, et les informations restent disponibles indéfiniment, contrairement à l'instantanéité

---

<sup>18</sup> [www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption](http://www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption)

<sup>19</sup> <http://www.forum.adoptionefa.org/>

d'une page Facebook ou d'un groupe d'envoi de mails. De nombreux nouveaux inscrits ne restent que le temps d'avoir une réponse à leur interrogation du moment, mais on trouve aussi quelques débats de fond intéressants, et le forum est parfois un lieu de soutien mutuel pour les postulants qui sont dans l'attente. La section témoignages est riche d'enseignements, rassemblant aussi bien des récits difficiles de la part de jeunes adoptés ou de parents adoptifs en difficulté, que des récits positifs (de la part de jeunes adoptés comme de parents).

Quelques membres répondent, renseignent, informent (une petite vingtaine de façon régulière). Le forum est modéré par une équipe de quatre personnes qui répondent aux questions et réagissent en cas de dérive (spam ou inscriptions douteuses susceptibles d'aboutir à quelque chose d'illégal...). En revanche, l'administratrice qui tient à jour l'installation est seule.

#### >>5.4.4. Nouveau : Twitter

EFA a rejoint Twitter en mai 2020 sous l'identifiant @AdoptionEFA. Il est utilisé pour relayer les publications du site et a donné lieu à une moyenne de cinq publications par mois.

### > 5.5. LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Tout au long de l'année, EFA a reçu des sollicitations de la part des médias<sup>20</sup>, presse écrite, radio, télévision. Pour autant ces sollicitations ne débouchent pas toujours sur des articles, de même qu'EFA n'est pas systématiquement cité dans les articles pour lesquels les journalistes sont venus chercher des informations. Avec certains médias, des contacts privilégiés se sont installés et se poursuivent.

Deux sujets d'intérêt se dégagent de l'année 2020 : les conséquences de la crise sanitaire du Covid19 sur les démarches d'adoption, et les débats autour de la proposition de loi Limon.

Arrivent parfois des sollicitations concernant des demandes de participation à des émissions à sensation ou de témoignages relevant de l'histoire intime des familles ; elles ne sont pas relayées. Dans ce type de situation, les journalistes sont contactés afin de leur fournir une explication du refus (par exemple quand ils souhaitent suivre une première rencontre ou une adoptante faisant une recherche d'origine pour son enfant...).

---

<sup>20</sup> Le détail des sollicitations ayant débouché sur un article ou une émission figure dans [l'annexe 3](#).

## 6. FORMER

La fédération EFA est déclarée, par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), organisme de formation professionnelle sous le N°11 75 35 176 75.

EFA s'adapte aux évolutions du contexte de l'adoption pour proposer chaque année une **offre de formation répondant aux questionnements et difficultés des professionnels**, au cours de sessions en petits groupes (sessions programmées dans les locaux de la fédération ou réalisées in situ à la demande des institutions). Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, de nombreuses sessions ont dû être annulées mais la plupart ont pu être adaptées pour être proposées en visio.

EFA propose également aux familles (postulants ou parents) des **ateliers parentalité** afin de les soutenir dans l'exercice de leur parentalité (enfants à venir ou présents). Les ateliers à destination des familles réalisés dans le cadre fédéral sont animés par des administrateurs fédéraux ou locaux formés à ce type d'interventions.

### > 6.1. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Sur les 5 formations initialement programmées dans les locaux de la fédération,

- une a pu avoir lieu avant le confinement : « Le statut de l'enfant confié – La CESSEC » (2j), pour 10 participants ;
- deux ont été reportées puis finalement réalisées en distanciel :
  - ✓ une seconde session pour « Le statut de l'enfant confié – La CESSEC » (2j) avec 7 participants ;
  - ✓ « Conseil de famille – Commission d'agrément » (2j), pour 5 participants ;
- deux ont dû être annulées, faute de participants en présentiel et ne pouvant s'adapter à une version en distanciel :
  - ✓ « Adopter un enfant à besoins spécifiques – module de base » (2j),
  - ✓ Accompagner les postulants dans l'attente par des ateliers collectifs » (2j).

Trois formations ont été réalisées in situ à la demande des institutions :

- « Bilan d'adoptabilité » (1j) pour la DASES de Paris pour 12 participants ;
- « Conseil de famille » (1j) en Mayenne à la demande du CD pour 14 participants ;
- « Le statut de l'enfant confié – La CESSEC » (2j) en Haute Garonne à la demande du CD pour 16 participants.

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la DGCS pour former les tuteurs des Conseils de famille des pupilles de l'État, EFA avait été retenue pour deux nouvelles sessions de deux jours, qui n'ont pu avoir lieu. Après un nouvel appel d'offre pour une prestation en distanciel, EFA sera retenue pour une session de deux jours, finalement reportée en début d'année 2021.

## > 6.2. LES FORMATIONS POUR LES POSTULANTS ET LES FAMILLES (ATELIERS)

Un **stage de réflexion pré-adoption** de deux jours a réuni 16 candidats à l'adoption à Nîmes en octobre 2020.

Sur les 9 **ateliers sur la parentalité adoptive** s'adressant à des postulants ou à des familles, l'équipe fédérale a pu en maintenir 6 en majorité avant le confinement :

- « Sensibilisation à la parentalité adoptive », à deux reprises pour EFA 92 et EFA 94 ;
- « Préserver et renforcer l'estime de soi de son enfant » pour EFA 26-07 ;
- « Oser écouter son enfant pour renforcer la relation de confiance », pour EFA 54-55 ;
- « Accueillir un enfant grand » pour EFA 84 ;
- un atelier expérimental à destination des parents a été organisé sur deux sessions pour EFA 69 : seul atelier réalisé en fin d'année 2020, la seconde session étant programmée pour 2021. Il a réuni 12 personnes.

D'autres ateliers programmés durant les mesures sanitaires restrictives ont dû être annulés, soit

- deux autres sessions « Oser écouter son enfant pour renforcer la relation de confiance », pour EFA 82 et EFA 68 ;
- une session « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », pour EFA 75 .

## 7. ANIMER LE RÉSEAU

### > 7.1. LA COMMUNICATION INTERNE

Elle repose sur plusieurs moyens : partie privée du site internet, listes de discussion, diffusion de lettres et courriers et, depuis cette année, visioconférences. Pour les données sensibles, un serveur privé a été mis en place.

#### >> 7.1.1. Le site privé et le serveur sécurisé

Le site privé est un outil interne indispensable en matière de transmission et d'archivage des informations à l'usage des associations départementales et de la fédération.

La mise en ligne des articles et les mises à jour sont assurées par un membre de l'équipe Vie du mouvement et annoncées sur la liste Lirefa.

Le site privé a reçu **2 780 visites** en 2020 pour **11 000 pages consultées** (consultations en baisse de 4 % et 7 % respectivement par rapport à 2019).

En ce qui concerne les données qui pourraient être sensibles, a été mis en place un serveur sécurisé de type Cloud, situé dans les locaux de la fédération. Cette solution permet de plus avoir à confier les données aux acteurs majeurs du stockage « dans les nuages », sans véritable garantie de stricte confidentialité alors même que dans le cadre de la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD), EFA en est juridiquement responsable.

Ce serveur permet de protéger, et conserver dans les limites de la loi, toutes les données en la possession de l'association : celles de l'ensemble des interlocuteurs de la fédération, des salariés, les noms et adresses nécessaires au routage de la revue *Accueil*, ainsi que celles qui sont partagées avec les associations départementales. Sont particulièrement concernées celles du service Enfants en recherche de Familles (ERF), plus que sensibles.

Une fonctionnalité complémentaire offre des espaces de partage accessibles à tous les salariés, administrateurs et bénévoles de la fédération.

Ce serveur est géré et sauvegardé par la société de maintenance avec laquelle EFA a déjà contractualisé pour l'ensemble de la partie informatique de la fédération.

#### >> 7.1.2. La liste interne Lirefa

La liste Lirefa, destinée aux membres actifs des associations départementales, **favorise la diffusion de l'information**, qu'elle provienne des associations départementales ou de la fédération, et **la mutualisation des pratiques**.

Lirefa permet, entre autres, de répondre à des questions techniques ou juridiques, d'échanger des coordonnées ou des pratiques, de signaler les mises à jour du site privé ou d'annoncer des événements. Certains messages peuvent ensuite être repris par les associations départementales et diffusés à leurs adhérents par mail ou newsletter.

**337 bénévoles sont inscrits sur Lirefa**, un nombre en hausse de 7 % par rapport à 2019. Les administrateurs membres du bureau des conseils d'administration des associations départementales sont désormais systématiquement inscrits.

### >> 7.1.3. De nous à vous

Une lettre mensuelle d'information intitulée « *De nous à vous* » est réalisée par la fédération en direction des associations départementales. Cette lettre présente la synthèse des rencontres institutionnelles et des manifestations auxquelles la fédération a participé, et recense les futurs rendez-vous. Elle liste également les publications du mois, les rencontres avec la presse et les articles parus. Enfin, elle rappelle le calendrier des rencontres internes au mouvement, des formations et des interventions des membres de l'équipe fédérale dans les associations. Cette lettre, courroie de transmission indispensable à la communication avec les associations départementales, a été proposée 11 fois au cours de l'année 2020 par le secrétariat général en collaboration avec toute l'équipe fédérale via Lirefa et le site privé.

### >> 7.1.4. Les visioconférences

C'est le contexte sanitaire et les contraintes liées à l'organisation de réunions qui sont à l'origine de l'initiative consistant à proposer des réunions par visioconférence aux membres des équipes ayant des responsabilités dans les associations départementales.

Les rendez-vous proposés ont été au nombre de six, de juin à décembre, sur le créneau horaire des deux dernières heures du samedi matin. Plusieurs thèmes ont été abordés : la présentation d'ERF et de son fonctionnement ; le rapport ONPE et les données sur le profil des enfants adoptables en France ; l'alcoolisation fœtale ; les alternatives à l'adoption ; le système de protection de l'enfance en France.

Les séances ont regroupé un nombre de participants variable, allant de 10 à 30, certaines d'entre elles générant une demande plus forte (et donc une liste d'attente), le nombre de participants étant bridé pour favoriser les échanges. On trouvait parmi les participants des membres de plusieurs AD (9 à 24 par réunion), l'un des objectifs étant de contribuer, même à distance, à la mise en place d'une culture commune. Sur un semestre, se sont inscrits et ont participé à ces échanges 113 administrateurs représentant 45 associations départementales.

Une évaluation a été demandée à chaque session. Les réponses (peu nombreuses, 26) ont témoigné d'un très bon niveau de satisfaction quant aux propositions et au format. Certains participants ont indiqué avoir une préférence pour l'échange en présentiel, d'autres ont signalé que cette formule avait le mérite de leur éviter des transports chronophages. Des suggestions ont été formulées quant au traitement d'autres sujets dans ce cadre et la formule est sans doute appelée à perdurer.

## > 7.2. LES JOURNÉES D'ÉTUDE ET DE RENCONTRE

Pour l'essentiel traditionnellement prévus en mars, ces temps d'échange entre pairs par thématique, ont subi de plein fouet les conséquences du premier confinement. Seules les deux premières journées ont pu avoir lieu mais avec de nombreuses défections suite aux mesures sanitaires annoncées pour le lendemain.

### >> 7.2.1. La journée annuelle des responsables départementaux

La JRD s'est tenue à titre exceptionnel uniquement sur la matinée du 3 octobre 2020, à la fois en présentiel à l'Enclos Rey à Paris, et simultanément en visioconférence pour les administrateurs qui n'auraient pas pu se déplacer :

- 30 administrateurs départementaux, et 21 membres du Comité fédéral présents sur site,
- 7 AD et 3 fédéraux connectés en simultané.

Au menu de cette rencontre :

- présentation du conseil d'administration fédéral et des salariées ;
- présentation des nouveaux présidents en AD ;
- retour sur la mission Guatemala ;
- Actualités de l'adoption nationale et internationale ;
- vie du mouvement :
  - ✓ premiers résultats du questionnaire EFA sur l'adoption nationale,
  - ✓ auditions, interventions et prises de position d'EFA (Avis n°134 du CCNE, rapport Limon-Imbert, rapport de l'IGAS sur la création d'un organisme national dans le champ de la protection de l'enfance, *Les 1 000 premiers jours de l'enfant*, proposition de loi visant à réformer l'adoption),
  - ✓ précisions concernant les statuts ;
- questions diverses.

Habituellement l'après-midi est consacré à des ateliers préparés par les équipes fédérales mais, Covid19 oblige, le regroupement JRD-AG sur une seule journée a privé les participants de ce temps de travail et d'échange toujours très apprécié.

### >> 7.2.2. La journée des représentants en conseil de famille et commission d'agrément

Programmée le week-end précédant le premier confinement, la Journée d'échange des membres siégeant en conseil de famille des pupilles de l'État n'a réuni que 7 participants sur les 21 personnes initialement inscrites. L'ordre du jour était construit à partir des questionnements remontés au préalable par les participants sur les différents articles de la charte ayant fait débat, et sa signature par les membres des conseils de famille.

### >> 7.2.3. La journée des référents Accompagnement à la parentalité

Thème : « **Construire un projet d'accompagnement dans son AD : Quels projets pour quels besoins ?** »

Cette journée a eu lieu la veille du confinement, soit le 14 mars 2020, en groupe restreint en raison des circonstances : 13 participants inscrits, seulement 4 présents, plus 4 animatrices.

Une mise en situation pratique a été suivie d'un exposé théorique de méthodologie, pour savoir repérer les besoins des adhérents, organiser des activités en rapport avec ces besoins, et évaluer s'il a été répondu aux attentes. La journée s'est terminée par un moment d'échange d'expériences, indispensable et toujours très apprécié des participants.

### >> 7.2.4. La journée des correspondants Enfants en recherche de famille

Cette journée n'a pas pu avoir lieu en raison du premier confinement, de même que la session de formation « Bienvenue à ERF » prévue le lendemain.

## > 7.3. LES FORMATIONS INTERNES

La formation du réseau des bénévoles locaux fait partie des missions essentielles d'EFA, afin que, grâce à des compétences solides et sans cesse actualisées, ils puissent agir au mieux auprès de leurs

adhérents dans leur rôle d'accueil et d'accompagnement. Elle est aussi garante de l'homogénéité des informations transmises, dans le respect de l'éthique portée par EFA.

Le plan de formation est structuré autour de modules de trois niveaux (base, approfondissement, perfectionnement), axés sur les différentes missions ou sur la technique de « gestion de la vie associative ». Mais le contexte sanitaire a bouleversé considérablement le programme prévu tout au long de l'année. Le parti a été pris de préserver les formations internes malgré le petit nombre d'inscriptions afin de maintenir le lien avec les AD et soutenir le réseau associatif.

### **Niveau de base**

Le module « Bienvenue à EFA » dont l'organisation repose sur les associations départementales, n'a pu être proposé durant cette année particulière.

### **Approfondissement**

Sur les 3 sessions programmées, 2 ont pu avoir lieu.

- Accueillir et accompagner les postulants (2j) à Rodez (EFA 12) pour 7 participants
- Conseil de famille (2j) à Paris pour 4 participants seulement

La formation « Accompagnement des postulants par des ateliers collectifs » plusieurs fois reportée, a finalement été annulée en lien avec la situation sanitaire.

### **Perfectionnement**

Outre les journées spécifiques des représentants évoquées ci-dessus, 4 sessions programmées ont dû être annulées à savoir

- Accompagner un projet (re)orienté vers un enfant différent (1j1/2) ;
- Fonctionnement de la Protection de l'Enfance – place d'EFA (1j) ;
- Journée thématique sur la scolarité ;
- Accompagnement des familles – second niveau pour EFA 44.

Ne pouvant être adaptées en sessions à distance, elles seront programmées en 2021 quand la situation sanitaire permettra les réunions, même en nombre restreint et dans le respect des mesures de distanciation. En effet, elles représentent le cœur des actions visant à dynamiser le réseau de bénévoles et à favoriser leur montée en compétence.

### **Vie associative**

Les deux formations initialement programmées en présentiel ont été reportées et adaptées pour avoir lieu en visioconférence.

- Secrétaires et trésoriers – 1j en novembre avec 9 participants dont certains ne s'étaient pas inscrits sur la session en présentiel ;
- Nouveaux présidents – 1j au lieu de 2j reportée en janvier 2021.

Au final, l'obligation de s'adapter à la conjoncture a permis de tester la pertinence de sessions en distanciel et d'adapter certains modules dans cette optique. Ainsi, la programmation des formations 2021, tant en interne que professionnelle, sera enrichie de sessions en visioconférence qui permettent de toucher un public différent et s'adaptent mieux à l'incertitude sanitaire qui perdure.

## > 7.4. LES INTERVENTIONS DANS LES ASSOCIATIONS

La liste des conférences et ateliers qui ont pu avoir lieu en 2020 est disponible en annexe 2. En raison de la crise sanitaire, nombre de rendez-vous programmés ont été annulés ou reportés.

Si les ateliers, portant généralement sur des sujets d'accompagnement à la parentalité adoptive, ne peuvent se faire en distanciel, certaines conférences en revanche ont été très rapidement adaptées en mode visio afin de toucher un public le plus large possible.

- Ateliers : 7 en 2019 – 5 en 2020 (janvier, février, mars) ;
- Conférences : 20 en 2019 – 18 en 2020 dont 8 en visioconférence.

Si les outils de visioconférence ne peuvent convenir à tous les types de réunion, ils n'en ont pas moins permis de maintenir un certain nombre d'entre elles. Leur utilisation, un peu forcée au départ, a ensuite permis de faire émerger de nouvelles opportunités d'interventions.

Comme il a été dit [précédemment](#), les propositions de visioconférence ont été très bien reçues par les responsables des associations départementales. De ce fait, l'idée a été lancée de faire la même proposition aux adhérents. Le thème du profil des enfants adoptables en France a été retenu et le 19.10.20, un mail proposant aux AD d'organiser une visioconférence sur ce thème pour leurs adhérents a été posté sur Lirefa.

Le retour a été rapide (48 heures) et positif de la part de 13 AD. Une date a été proposée à 12 d'entre elles, parfois commune entre plusieurs AD ; une autre reste à trouver. Ces visios ont en général été coanimées par deux personnes, en responsabilité dans des associations départementales ou à la fédération, et/ou personnes qualifiées, l'ensemble d'entre elles constituant une équipe d'une dizaine de personnes. Sur les deux derniers mois de l'année, ces visios destinées aux adhérents ont réuni 116 participants sur 127 inscrits. Les questionnaires post-visio ont donné lieu à 39 retours évaluatifs de la part d'adhérents de 9 départements. Ces derniers, unanimement satisfaits, sont majoritairement des inscrits de 2019-2020.

Compte tenu de ces retours et des suggestions de thèmes qui pourraient donner lieu au même traitement, il apparaît que cette activité pourrait non seulement durer mais prendre de l'importance.

# ANNEXES

## Liste des annexes

- 1 – Interventions et réunions institutionnelles 2020
- 2 – Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales
- 3 – Interventions dans les médias

# ANNEXE 1 : INTERVENTIONS ET RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES 2020

## Janvier 2020

14 janvier : Marie-Joseph PICAUVET, administratrice participe à la conférence « Délaissement parental : changer les postures, améliorer les pratiques ». à l'École de la protection de l'enfance.

23 janvier : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe au groupe de travail sur le rapport d'activité du CNAOP.

23 janvier : Nathalie Parent, présidente participe au groupe ayant présenté la candidature de la France pour ICAR8 au Centre hospitalier Sainte-Anne

24 janvier : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent à l'UNAF, Monsieur Pioli, coordonnateur du pôle « Droits et Protection de l'enfance » et Madame Isabelle Saunier, administratrice autour de la formation des conseils de familles des pupilles de l'État

24 janvier : Nathalie Parent, présidente, Sylvine Venetz, administratrice et Odile Baubin, membre associé font un retour à la MAI de la mission au Guatemala.

27 janvier : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé assistent à la séance plénière du CNPE.

27 janvier : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé rencontrent Monsieur Colin Cadier, président de la Voix des Adoptés.

28 janvier : Nathalie Parent, présidente et Marie Hélène Delorme, vice-présidente rencontrent Madame Bilici et Madame Neliaz de la DGCS sur la scolarité des enfants adoptés.

28 janvier : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé rencontrent Madame Limon, députée de l'Isère à la suite de son rapport sur l'adoption.

## Février 2020

27 février : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal, secrétaire générale sont auditionnées par l'IGAS sur un éventuel rapprochement AFA ONPE CNAOP CNPE.

## Mars 2020

3 mars : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé participent à la commission adoption du CNPE.

4 mars : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé rencontrent l'association « Adoption en solo ».

11 mars : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe à la seconde réunion du groupe de travail sur le rapport d'activité du CNAOP.

11 mars : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe à l'assemblée plénière du CNAOP.

11 mars : Anne Royal, secrétaire générale rencontre Madame de La Morinerie, chargée de mission au Pôle Représentation familiale-Vie associative à l'UNAF.

## Mai 2020

4 mai : Anne Royal, secrétaire générale participe à une réunion en visioconférence entre les représentants des mouvements familiaux nationaux de l'UNAF.

5 mai : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé participent à la commission adoption du CNPE en visioconférence.

26 mai : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé participent à la commission adoption du CNPE en visioconférence.

## Juin 2020

25 juin : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé sont auditionnées par l'IGAE dans le cadre d'une mission d'inspection sur le fonctionnement de la MAI.

26 juin : Nathalie Parent, présidente participe à la séance plénière du CNPE.

## Juillet-Aout 2020

8 juillet : Nathalie Parent, présidente rencontre en visioconférence Madame Bilici et Madame Neliaz de la DGCS autour de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale sur la réforme de l'adoption.

8 juillet : Nathalie Parent, présidente participe à l'assemblée plénière du CNAOP.

17 juillet : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent en visioconférence Madame Bilici et Madame Neliaz de la DGCS autour de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale sur la réforme de l'adoption.

31 août : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent en visioconférence Madame Bilici et Madame Neliaz de la DGCS autour de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale sur la réforme de l'adoption.

### Septembre 2020

7 septembre : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent en visioconférence Madame Limon, députée de l'Isère au sujet de sa proposition de loi visant à réformer l'adoption

10 septembre : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé participent à la commission adoption du CNPE en visioconférence.

10 septembre : Nathalie Parent, présidente participe à une commission de travail du CNAOP sur le questionnaire semestriel

14 septembre : Nathalie Parent, présidente participe à une délégation du CNPE en Loire Atlantique dans le cadre d'un état des lieux de la protection de l'enfance pendant le confinement.

15 septembre : Nathalie Parent, présidente et Marie Hélène Delorme, vice-présidente rencontrent Monsieur Vincent Reymond, Directeur de cabinet de Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé et Monsieur Julien Roux, conseiller sur différentes questions d'actualité.

### Novembre 2020

4 novembre : Anne Royal, présidente et Karine Nivelais, vice-présidente sont auditionnées en visioconférence par l'IGAS dans le cadre d'une mission de préfiguration du nouveau Groupement d'intérêt public (GIP), réunissant État, départements et associations, dans le champ de la prévention, de la protection de l'enfance, de l'adoption et de l'accès aux origines.

5 novembre : Nathalie Parent et Odile Baubin, membres associés participent à la commission adoption du CNPE en visioconférence.

6 novembre : Nathalie Parent, membre associé participe à la réunion du bureau du CNPE

10 novembre : Anne Royal, présidente et Marie Hélène Delorme, vice-présidente rencontrent en visioconférence Monsieur Raphael Gerard, député de la Charente-Maritime et Madame Laurence Vanceunebrock, députée de l'Allier pour échanger sur les enjeux de la réforme de l'adoption, en perspective de l'examen de la proposition de loi de Madame Monique Limon.

17 novembre : Nathalie Parent, membre associé intervient sur le thème de la famille élargie au colloque de l'AFA en streaming. Anne Royal, présidente y assiste.

18 novembre : Anne Royal, présidente et Marie Hélène Delorme, vice-présidente sont auditionnées en visioconférence par la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

19 novembre : Mathilde Rabut, administratrice assiste à la Conférence Nationale des Mouvements Familiaux de l'UNAF en visioconférence.

27 novembre : Anne Royal, présidente rencontre en visioconférence Monsieur Julien Roux, conseiller de Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé autour de la proposition de loi visant à réformer l'adoption.

30 novembre : Nathalie Parent et Odile Baubin, membres associés participent à l'assemblée plénière du CNPE.

### Décembre 2020

10 décembre : Nathalie Parent, membre associé participe à la réunion plénière du CNAOP.

10 décembre : Anne Royal, présidente rencontre Madame Charlotte Girault, directrice de l'AFA autour du projet de GIP au sein duquel l'AFA interviendrait en faveur des enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques.

## ANNEXE 2 : INTERVENTIONS DE L'ÉQUIPE FÉDÉRALE DANS LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

### Conférences

#### Janvier 2020

25 janvier : Françoise Toletti à EFA 07-26 « Adoption, vivre sous le regard social »

26 janvier : C. Chesneau à EFA 34 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

#### Février 2020

2 février : Anne Royal à EFA 76 « Adoption, vivre sous le regard social »

8 février : Nathalie Parent à EFA 68 « Image de l'adoption en 2020 »

9 février : Anne Royal à EFA 45 « Adoption, vivre sous le regard social »

16 février : Françoise Toletti à EFA 86 « Parentalité positive et relation de confiance dans la famille adoptive »

#### Mars 2020

1<sup>er</sup> mars : C. Chesneau à EFA 62 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

7 mars : Françoise Toletti à EFA 54-55 « Parentalité positive et relation de confiance dans la famille adoptive »

7 mars : Karine Nivelais à EFA 35 « Adoption nationale, les profils des enfants adoptables »

#### Mai 2020

8 mai : visioconférence, Karine Nivelais à EFA 65 « Enfants grands et situation des enfants pupilles de l'État »

9 mai : visioconférence, Christine Judek à EFA 65 « Scolarité et adoption »

#### Août 2020

29 Août : visioconférence, Karine Nivelais, Marie-Joseph Picavet et Brigitte Meaume « Les différents profils des enfants adoptables en France »

#### Septembre 2020

20 septembre : Christophe Chesneau à EFA 16 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

#### Novembre 2020

07 novembre : visioconférence, Karine Nivelais et Diana Furniss pour EFA 75, « Les différents profils des enfants adoptables en France »

13 novembre : visioconférence, Geneviève Miral à EFA 85, « Les différents profils des enfants adoptables en France »

14 novembre : visioconférence, Karine Nivelais et Laurence Gendarme pour EFA 75, « Les différents profils des enfants adoptables en France »

28 novembre : visioconférence, Karine Nivelais et Catherine Adam-Perreira pour EFA 08, EFA 17 et EFA 54-55 « Les différents profils des enfants adoptables en France »

#### Décembre 2020

18 décembre : visioconférence, Karine Nivelais et Mathilde Raynal pour EFA 83 et EFA 92, « Les différents profils des enfants adoptables en France »

### Ateliers

#### Janvier 2020

25 janvier : Françoise Toletti à EFA 07-26 « Préserver et renforcer l'estime de soi de son enfant »

26 janvier : K. Nivelais, M. Rabut et B. Meaume à EFA 92 « Sensibilisation aux enjeux de la parentalité adoptive »

#### Février 2020

2 février : Mathilde Rabut et Olivier Brunner à EFA 94 « Sensibilisation aux enjeux de la parentalité adoptive »

#### Mars 2020

7 mars : Audyl de Courcelles à EFA 84 « Accueillir un enfant grand »

7 mars : Françoise Toletti et Mathilde Rabut à EFA 54-55 « Oser écouter son enfant pour renforcer la relation de confiance »

## ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DANS LES MÉDIAS

<b>Média</b>	<b>Date</b>	<b>Thème</b>
<b>France Bleu Poitou</b>	Février 2020	Intervention de Françoise Toletti. Défis de la parentalité adoptive et bienfaits de la communication positive
<b>France Inter</b>	Février 2020	Intervention de Nathalie Parent sur l'adoption visible dans l'émission « La bande originale » à l'occasion de la diffusion, sur France 2, de la série « Il a déjà tes yeux »
<b>Rose Magazine</b>	Avril 2020	Intervention du Dr Odile Baubin sur le sujet « Adopter après la maladie »
<b>France 3 Picardie</b>	Avril 2020	Intervention de Nathalie Parent dans le journal télévisé sur l'adoption au temps du confinement
<b>La Maison des Maternelles</b>	Juin 2020	Intervention sur l'adoption internationale
<b>Réalités familiales</b>	Septembre 2020	Article de Geneviève Miral et Odile Baubin : « 18 ans, l'âge de la majorité pour les jeunes adoptés ? »
<b>Le Figaro</b>	Novembre 2020	Interview d'Anne Royal pour l'équipe Accompagnement sur les difficultés rencontrées par les familles adoptives et les candidats à l'adoption du fait du Covid19.
<b>Le Figaro, RMC, Libération, La Montagne, Marianne, RMC</b>	Novembre et décembre 2020	Nombreuses interviews d'Anne Royal sur la PPL Limon
<b>Le Monde, CNews, L'Express, Le Progrès, Sud Ouest, La Voix du Nord, BFMTV, Le Figaro, Ouest France, Le Télégramme, Ma Commune info</b>	Décembre 2020	De nombreux articles mentionnent EFA et le livre blanc, lors des débats sur la PPL Limon

# TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

<b><u>Le mot de la présidente</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>Les grands axes d'Enfance &amp; Familles d'Adoption</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>Les temps forts de la fédération en 2020</u></b> .....	<b>8</b>
<i>Janvier</i> .....	8
<i>Février</i> .....	8
<i>Mars</i> .....	8
<i>Avril</i> .....	8
<i>Mai - Juin</i> .....	8
<i>Juillet - Août</i> .....	9
<i>Septembre</i> .....	9
<i>Octobre</i> .....	9
<i>Novembre</i> .....	9
<i>Décembre</i> .....	10
<b><u>L'organisation des équipes fédérales</u></b> .....	<b>11</b>
<b>1. Organiser la vie associative</b> .....	<b>12</b>
> 1.1. L'assemblée générale.....	12
> 1.2. <u>Le conseil d'administration et le comité fédéral</u> .....	12
> 1.3. <u>L'équipe de salariés</u> .....	13
> 1.4. <u>Les commissions de travail</u> .....	13
> 1.5. <u>Les commissions de travail thématiques</u> .....	14
>> 1.5.1. <u>La commission Accompagnement à la parentalité adoptive</u> .....	14
<i>Les missions</i> .....	14
<i>Les réunions de l'équipe en 2020</i> .....	15
<i>La formation au sein de l'équipe RAP</i> .....	15
<i>Participation à des publications</i> .....	15
>> 1.5.2. <u>La commission Adoption nationale</u> .....	16
>> 1.5.3. <u>La commission Origines</u> .....	17
>> 1.5.4. <u>La commission Adoption internationale</u> .....	17
>> 1.5.5. <u>La commission Scolarité</u> .....	18
>> 1.5.6. <u>La commission Santé</u> .....	20
>> 1.5.7. <u>La commission de la revue Accueil</u> .....	20
> 1.6. <u>Les commissions de travail transversales</u> .....	21
>> 1.6.1. <u>La commission Vie du mouvement</u> .....	21
>> 1.6.2. <u>La commission Finances</u> .....	22
>> 1.6.3. <u>La commission Formations</u> .....	23
>> 1.6.4. <u>Le pôle juridique</u> .....	23
>> 1.6.5. <u>La commission Communication externe</u> .....	24
>> 1.6.6. <u>La commission Colloque</u> .....	24
<b>2. Représenter et intervenir</b> .....	<b>26</b>
> 2.1. <u>Le conseil national de la protection de l'enfance</u> .....	26
> 2.2. <u>Le conseil national pour l'accès aux origines personnelles</u> .....	27
> 2.3. <u>Les rendez-vous institutionnels</u> .....	27
>> 2.3.1. <u>IGAS</u> .....	27
>> 2.3.2. <u>IGAE</u> .....	27
>> 2.3.3. <u>Secrétariat d'État en charge de l'enfance et des Familles</u> .....	28
>> 2.3.4. <u>DGCS</u> .....	28
>> 2.3.5. <u>Parlementaires</u> .....	28
> 2.4. <u>Les relations avec les acteurs de l'adoption</u> .....	28

>> 2.4.1. <a href="#">La mission de l'adoption internationale</a> .....	28
>> 2.4.2. <a href="#">L'Agence française de l'adoption</a> .....	29
>> 2.4.3. <a href="#">Les autres acteurs de l'adoption</a> .....	29
> 2.5. <a href="#">EFA : une association familiale</a> .....	30
>> 2.5.1. <a href="#">Les relations avec l'UNAF</a> .....	30
>> 2.5.2. <a href="#">Les relations avec la CNAF</a> .....	30
<b>3. <a href="#">Soutenir</a></b> .....	<b>31</b>
> 3.1. <a href="#">La ligne d'écoute nationale</a> .....	31
<i>Analyse : appelants et motifs d'appel</i> .....	31
<i>Tableau récapitulatif de la répartition des appels</i> .....	33
> 3.2. <a href="#">Enfants en recherche de famille</a> .....	33
>> 3.2.1. <a href="#">Le fonctionnement d'ERF</a> .....	33
<i>Le réseau des correspondants</i> .....	34
<i>La communication</i> .....	34
<i>Les formations assurées</i> .....	34
>> 3.2.2. <a href="#">Les enfants</a> .....	34
<i>Typologie des enfants</i> .....	35
<i>Les projets parentaux</i> .....	35
<b>4. <a href="#">Observer, étudier, rechercher</a></b> .....	<b>37</b>
> 4.1. <a href="#">La mission au Guatemala</a> .....	37
> 4.2. <a href="#">Report du colloque ICAR7 de 2020 à 2021</a> .....	37
<b>5. <a href="#">Informer et communiquer</a></b> .....	<b>38</b>
> 5.1. <a href="#">La revue Accueil</a> .....	38
>> <a href="#">Les numéros publiés en 2020</a> .....	38
>> <a href="#">Accueil : un lieu d'expression</a> .....	38
> 5.2. <a href="#">Le colloque EFA 2020</a> .....	39
> 5.3. <a href="#">Les publications</a> .....	40
>> 5.3.1. <a href="#">Des guides pratiques</a> .....	40
<i>Livret Léa devient pupille de l'État</i> .....	40
<i>Les autres publications</i> .....	41
>> 5.3.2. <a href="#">La newsletter</a> .....	41
>> 5.3.3. <a href="#">EFA dans les publications externes</a> .....	41
> 5.4. <a href="#">Communiquer sur le net</a> .....	41
>> 5.4.1. <a href="#">Le site EFA</a> .....	42
>> 5.4.2. <a href="#">Facebook</a> .....	43
>> 5.4.3. <a href="#">Le forum</a> .....	43
>> 5.4.4. <a href="#">Nouveau : Twitter</a> .....	44
> 5.5. <a href="#">Les relations avec les médias</a> .....	44
<b>6. <a href="#">Former</a></b> .....	<b>45</b>
> 6.1. <a href="#">Les formations professionnelles</a> .....	45
> 6.2. <a href="#">Les formations pour les postulants et les familles (ateliers)</a> .....	46
<b>7. <a href="#">Animer le réseau</a></b> .....	<b>47</b>
> 7.1. <a href="#">La communication interne</a> .....	47
>> 7.1.1. <a href="#">Le site privé et le serveur sécurisé</a> .....	47
>> 7.1.2. <a href="#">La liste interne Lirefa</a> .....	47
>> 7.1.3. <a href="#">De nous à vous</a> .....	48
>> 7.1.4. <a href="#">Les visioconférences</a> .....	48
> 7.2. <a href="#">Les journées d'étude et de rencontre</a> .....	48
>> 7.2.1. <a href="#">La journée annuelle des responsables départementaux</a> .....	48
>> 7.2.2. <a href="#">La journée des représentants en conseil de famille et commission d'agrément</a> .....	49
>> 7.2.3. <a href="#">La journée des référents Accompagnement à la parentalité</a> .....	49

>> <a href="#">7.2.4. La journée des correspondants Enfants en recherche de famille</a> .....	49
> <a href="#">7.3. Les formations internes</a> .....	49
> <a href="#">7.4. Les interventions dans les associations</a> .....	51
<b><a href="#">ANNEXES</a></b> .....	<b>52</b>
<a href="#">Annexe 1 : Interventions et réunions institutionnelles 2020</a> .....	53
<a href="#">Annexe 2 : Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales</a> .....	55
<a href="#">Annexe 3 : Interventions dans les médias</a> .....	57

## Enfance & Familles d'Adoption

221 rue La Fayette  
75010 Paris

Tel : 01 40 05 57 70

Contact : [secretariat.federation@adoptionefa.org](mailto:secretariat.federation@adoptionefa.org)

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique  
Organisme de formation professionnelle

[www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

